BUREAUX ET REDACTION
9334 Avenue Jasper Est, EDMONTON.
Ce journal est publié tous les jeudis par la "Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Ltée."
Abonnement annuel:
CANADA $1.00
ETATS-UNIS 1.50
EUROPE . . . . .10 frs.

LE COURRIER DE L'OUEST

TARIF DE LA PUBLICITE
Toutes les communications concernant la publicité et la rédaction doivent être adressées
BOITE POSTALE 98. TELEPHONE 1675
EDMONTON.
Les taux d'insertion d'annonces sont envoyés sur demande.

NUMERO 28. EDMONTON, JEUDI, 30 AVRIL 1914. FONDE EN 1905.

L'ALBERTA DISPOSE DE $11,000,000 POUR LA CONSTRUCTION DE VOIES FERREES EN 1914

PLUS DE SIX MILLIONS DE DOLLARS ONT ETE DEPOSES EN BANQUE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ALBERTA & GREAT WATERWAYS.

St-Paul et le Lac LaBiche seront atteints par les rails avant l'hiver

M. Norman L. Harvie, secrétaire du Département des Chemins de fer, au gouvernement provincial, vient de déclarer que l'Alberta dispose actuellement de $11,000.000 pour la construction de voies ferrées, dans notre province en 1914.

A un coût moyen de $20,000 le mille, cette somme suffira donc à assurer la construction de 550 milles de voies ferrées.

Le Trésor provincial d'Alberta a reçu six millions et demi de dollars provenant de l'émission d'obligations de la Compagnie Alberta & Great Waterways, obligations garanties par le gouvernement provincial. Les cinq autres millions de dollars ont été déposés au crédit d'autres compagnies, y compris la Compagnie Canadian Northern Western Ry.

D'après les déclarations de M. Harvie '700 milles de chemin de fer seront construits dans notre province en 1914, contre 600 milles en 1913.

Voici en résumé le programme de la construction probable: C. N. R., embranchement de la Rivière La Paix, 75 milles; C. N. R., ligne d'Oliver et St-Paul des Métis, 100 milles; Edmonton-Dunvegan & B. C., 100 milles; Alberta & Great Waterways, 120 milles; C. N. R., Calgary à Pincher Creek, 175 milles; de plus 200 milles de voies ferrées, en cours de construction, seront terminés.

Sur l'embranchement de la Rivière La Paix, du Canadian Northern Ry, les rails sont posés jusqu'à la rivière Pembina, et le talus est achevé jusqu'à la rivière Athabasca; cet embranchement est fort important, car il constitue la voie la plus directe d'Edmonton à la rivière La Paix et traverse une région très fertile.

La ligne Edmonton-Dunvegan est en exploitation depuis notre ville jusqu'à Sawridge, à l'extrémité est du Petit Lac des Esclaves; cette ligne atteindra Grouard vers la fin de l'été.

De nombreuses équipes d'arpenteurs, employées depuis plusieurs mois entre Edmonton et le Lac LaBiche, ont défini le tracé de la ligne Alberta & Great Waterways.

Une partie importante de la construction du premier tronçon de cette ligne est d'ores et déjà terminée; les rails atteindront la rive sud du Lac LaBiche avant l'hiver prochain pour peu que la température soit favorable aux travaux et que la main-d'oeuvre ne fasse pas défaut.

Cette ligne sera sans doute l'une de celles qui seront poussées le plus activement, car le capital nécessaire à sa construction est déposé dans des banques locales. La voie ferrée Alberta & Great Waterways développera les terrains fertiles de la région du Lac LaBiche et les richesses minières incalculables du Fort McMurray et de l'Athabasca inférieure.

Quarante milles de rails seront posés sur le talus actuellement terminé de l'Alberta Central Ry. à l'ouest de Red Deer.

Des travaux seront également effectués sur les lignes Weyburn-Lethbridge, Bassano-Swift Current, Suffield-Blackie et au nord de Coronation.

On voit par ce qui précède que le programme de la construction des chemins de fer en Alberta, cette année, est fort important, et que les effets de la crise financière se font peu ressentir sous ce rapport. Avec une immigration abondante, telle que nous la font prévoir les informations les plus récentes, notre province ne peut que s'engager plus avant encore dans la voie du progrès et de la prospérité en 1914

AUX CANADIENS DE LANGUE FRANÇAISE DE LA PROVINCE D'ALBERTA

Compatriotes !

LES PREPARATIFS DE NOTRE TROISIEME GRANDE

CONVENTION ANNUELLE

des 8, 9 et 10 juin prochain sont déjà en bonne voie. Mais nous avons besoin de votre concours pour les mener à bonne fin. A cet effet une grande

ASSEMBLÉE D'ORGANISATION

sera tenue à la Salle de l'Ecole Séparée de la Troisième Rue, à Edmonton, Dimanche, le 10 mai prochain, à trois heures de l'après-midi.

UN COMITE D'ORGANISATION SERA FORME, ET PLUSIEURS DISCOURS SERONT PRONONCES

VOUS ETES TOUS CORDIALEMENT PRIES D'Y ASSISTER

Pour le Comité Exécutif :

P. E. LESSARD, Président d'Honneur — WILFRID GARIEPY, Président Actif — LUCIEN DUBUC, Vice-Président

CELEBRATION DU 24 JUIN A ST-ALBERT

LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE ST-ALBERT FAIT DE GRANDS PREPARATIFS POUR LA CELEBRATION DE LA FETE NATIONALE DES CANADIENS-FRANÇAIS

Une invitation à tous nos compatriotes

Le comité directeur de la Société St-Jean-Baptiste de St-Albert annonce officiellement aux Canadiens-français de la province d'Alberta que le 24 juin 1914 sera célébré à St-Albert par de grandes fêtes religieuses et patriotiques.

La Société St-Jean-Baptiste a nommé un comité spécial pour préparer l'organisation de cette célébration, et ce comité ne fait pas un secret que le programme en préparation laisse très loin en arrière tout ce qui jusqu'à présent a marqué la date mémorable du 24 juin.

Ce programme n'étant pas encore définitivement arrêté, nous en remettons la publication à une date ultérieure.

Le comité envoie une invitation cordiale à assister à cette fête à tous les Canadiens-français de la province d'Alberta.

La beauté pittoresque de St-Albert, son aspect si français en font un cadre idéal pour la célébration de notre fête nationale, dont le succès est toujours assuré par le patriotisme et la courtoisie bien connus des citoyens de l'ancienne ville épiscopale.

LE TROISIEME CONGRES---A L'OEUVRE !

Nous avons publié la semaine dernière une liste des personnalités marquantes qui ont promis de prendre part à notre grand congrès des 8, 9 et 10 juin prochain. Nos lecteurs ont pu se rendre compte qu'avec des orateurs de cette renommée les séances du congrès ne pourront manquer d'être extrêmement instructives et intéressantes. Mais l'oeuvre du congrès serait incomplète si nous devions nous contenter d'applaudir nos éloquents visiteurs; il faut que nous fassions nous aussi notre part d'étude et de travail. Grâce à Dieu, le talent ne manque pas chez nos compatriotes albertains; et nous n'aurons qu'à nous mettre à l'oeuvre pour être en mesure de présenter au congrès des études solides et des travaux documentés, dont la cause française ne pourra que profiter grandement. En même temps, nous éviterons que nos visiteurs éprouvent l'impression que nous leur avons laissé toute la besogne, nous contentant pour notre part de leur accorder une attention toute passive. Non, cette réunion nationale ne doit pas se résumer à une série de discours exclusivement prononcés par des orateurs venus d'ailleurs; nous nous devons à nous-mêmes de fournir la substance principale de nos séances. Nous saluerons avec bonheur les oriflammes vaillantes apportées au milieu de nous par nos frères éloignés, mais c'est nous qui devrons tenir haut et ferme le drapeau central autour duquel se rallieront toutes les énergies.

C'est pour ces raisons que le comité exécutif s'est préoccupé des études et travaux qui devront être présentés par des orateurs locaux. Déjà plusieurs ont donné leur parole et soumis leurs projets au comité de contrôle. Nous avons la conviction que les retardataires se mettront en règle incessamment, et que dans le tournoi pacifique qui va prochainement s'ouvrir dans notre bonne ville, la phalange locale sera vraiment "debout et à l'oeuvre," "up and doing" comme a dit le poète anglais, et qu'elle fera digne figure au milieu des concurrents distingués qui seront dans la lice avec elle.

Nous donnerons prochainement le nom des orateurs locaux, ainsi que la liste des travaux qu'ils se sont engagés à présenter.

LES ELECTIONS LEGISLATIVES EN FRANCE

La situation demeure sensiblement la même

Paris, 27 — Les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés ont eu lieu dans toute la France et aux Colonies. Les résultats acquis indiquent que la prochaine Chambre sera très peu modifiée sous le rapport de la direction politique. Le peuple ne veut ni révolution ni réaction. Le résultat le plus net jusqu'à présent est un gain notable des "Briandistes," qui rallient les modérés.

Les électeurs ont indiqué clairement qu'ils acceptent la loi militaire du service de trois ans. L'ex-président du Conseil Barthou, M. Louis L. Klotz, ministre de l'Intérieur, et M. Alexandre Millerand, ex-ministre de la Guerre, ont été réélus par d'énormes majorités.

M. J. Caillaux, ex-ministre des Finances, dont la femme a récemment assassiné le directeur du "Figaro," a été réélu dans la Sarthe.

351 députés ont été élus définitivement.

251 députés sont en ballotage et se présenteront de nouveau aux suffrages des électeurs le 16 mai.

Les résultats du deuxième scrutin sont fort importants à connaître étant donné le grand nombre de ballotages.

---o---

Mgr BEGIN EST CREE CARDINAL

Québec, 30 — Mgr Bégin, archevêque de Québec, a été créé cardinal; la nouvelle a été confirmée officiellement par une dépêche du Délégué apostolique à Ottawa.

Le Lieutenant-Gouverneur de Québec et le Premier-Ministre Gouin sont allés présenter leurs hommages aujourd'hui au nouveau cardinal canadien. La nouvelle a causé une grande joie à Québec.

S. E. le Cardinal Bégin partira la semaine prochaine pour Rome.

---o---

M. HONORE MERCIER EST NOMME MINISTRE

Québec, 30 — M. Honoré Mercier, député de Châteauguay, vient d'être nommé ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de Québec, en remplacement de feu l'hon. C. R. Devlin.

L'élection de M. Honoré Mercier aura lieu le 16 mai.

40,000 FUSILS POUR L'ULSTER !

Londres, 27 — Dans la nuit de vendredi dernier 40,000 fusils à répétition, et un demi million de cartouches ont été débarqués secrètement sur les côtes d'Irlande. Avant le lever du soleil 200 automobiles avaient livré ces armes et ces munitions aux volontaires de l'Ulster, ennemis du Home Rule.

Lorsque la nouvelle fut connue par les chefs de l'Ulster du débarquement imminent des munitions, les volontaires furent mobilisés secrètement et transportés par automobiles sur divers points de la côte où le débarquement s'opéra à l'insu des douaniers. La distribution fut effectuée avec une rapidité remarquable.

La révélation de ce fait inouï a causé une émotion énorme en Grande-Bretagne; les journaux sont unanimes à demander une enquête sévère.

Sir Edward Carson, le chef des volontaires de l'Ulster a déclaré que ce débarquement d'armes indique bien que l'Ulster est toujours prêt à la lutte à outrance pour empêcher l'établissement du Home Rule.

LA SITUATION S'AMELIORE AU MEXIQUE

Le général Huerta accepte les offres de médiation qui lui sont faites par le Brésil, le Chili et l'Argentine.

On prévoit la fin prochaine de la crise actuelle.

Washington, 27 — L'ambassadeur espagnol déclare qu'il a été informé par message privé de Mexico que le président Huerta a accepté les offres de médiation faites par les trois républiques sud-américaines. Cette médiation est acceptée par le gouvernement de Washington.

Dès que l'acceptation officielle de la médiation par le général Huerta parviendra à Washington les diplomates sud-américains se mettront à l'oeuvre pour résoudre la question de la crise actuelle, à la satisfaction des deux parties.

La sécurité des nationaux des Etats-Unis est parfaite à Mexico et dans les autres villes du Mexique.

Cependant l'exode des citoyens des Etats-Unis est générale et des centaines se sont embarqués aujourd'hui à Tampico et à Vera Cruz.

Des manifestations hostiles aux Etats-Unis se sont produites sur quelques points samedi dernier, mais il n'y a pas eu d'émeute.

Une proclamation donnant la liste des magasins possédés, à Mexico, par des Américains, a été distribuée dans les rues de la capitale aujourd'hui. Cette proclamation demande le pillage de ces magasins, mais n'a reçu qu'un accueil très froid de la part du public.

Washington, 28 — Les diplomates ont commencé aujourd'hui les travaux d'arbitrage, dans le différend Mexico-américain.

On croit à une issue prompte et satisfaisante du conflit actuel.

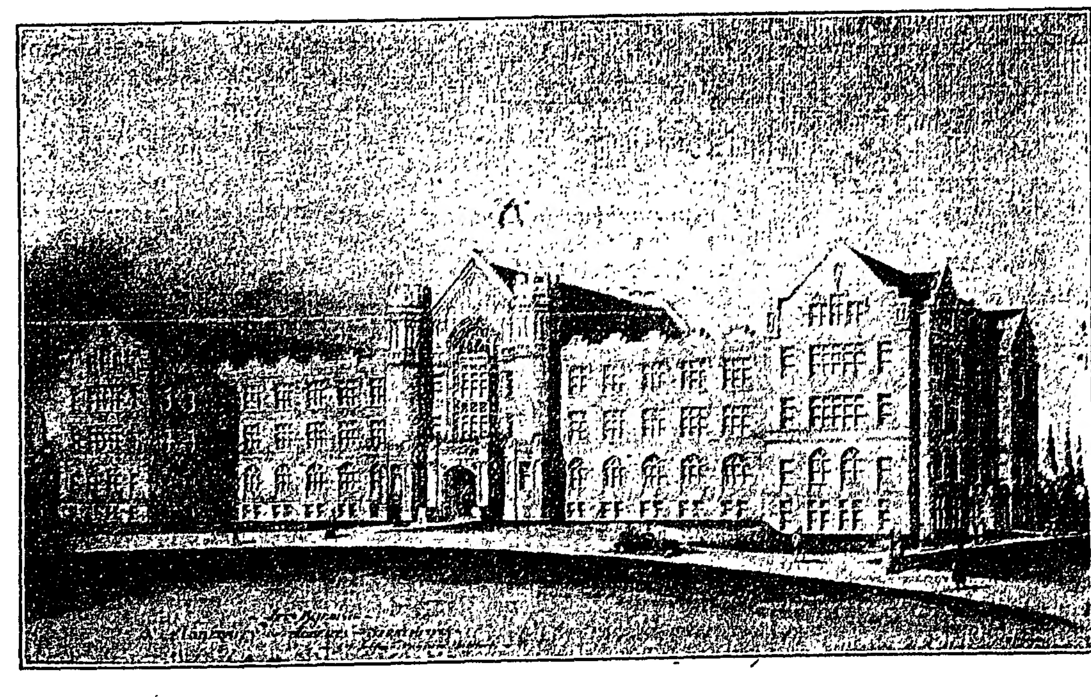
---o---

LE GOUVERNEMENT BORDEN ET LE C. N. R.

Ottawa, 28 — Le gouvernement Borden a proposé ce soir à la Chambre de garantir $45,000,000 d'obligations du C. N. R. pour venir en aide à cette compagnie.

Cette décision a été prise à un caucus conservateur tenu ce matin. MM. R. B. Bennett et Burnham, opposés à cette décision de M. Borden, ont quitté la salle du caucus en signe de protestation.

Les libéraux s'opposeront à cette mesure. Les débats promettent d'être très mouvementés.



PALAIS CENTRAL DE L'UNIVERSITE D'ALBERTA

Nous reproduisons ci-dessus une vue du magnifique Palais Central de l'Université d'Alberta dont la construction vient d'être entreprise à Edmonton-Sud. Ce superbe édifice coûtera près de $1,000,000 lorsqu'il sera entièrement achevé.

NOUVELLES BREVES

Sir Thomas Shaughnessy, président du C. P. R., vient d'inaugurer le barrage de Bassano, Alberta. Ce barrage fut ouvert pour laisser passer l'eau dans les canaux d'irrigation creusés par le C. P. R. L'eau contenu par le barrage de Bassano couvrirait 14,000 acres d'une nappe d'un pied d'épaisseur. Ce barrage est le plus colossal du monde et dépasse en longueur, de plusieurs centaines de pieds, le fameux barrage d'Assouan, en Egypte.

* * *

1250 immigrants, venant des Iles Britanniques, sont passés mardi à Winnipeg, en route pour l'Ouest.

* * *

Cinquante-cinq pour cent des semailles de blé sont terminés en Saskatchewan; les semences seront terminées entièrement vers le cinq mai en avance de quelques jours sur l'an dernier.

* * *

203 mineurs ont été ensevelis dans une mine de Virginie par une explosion. On n'espère plus les retirer vivants; le puits étant complètement fermé.

* * *

Avant un mois la ligne Calgary-Saskatoon, du C. N. R., sera en exploitation régulière.

La ville de Calgary vient d'offrir une énorme tête de bison, montée en panoplie, pour le salon du nouveau paquebot canadien, le "Calgarian."

* * *

L'ex-roi Manuel, de Portugal, marié il y a quelques mois avec une princesse allemande, vient de s'adresser en Cour de Rome pour obtenir l'annulation de son mariage. L'épouse de Manuel a fait une démarche identique.

* * *

Mgr Mathieu, évêque de Régina, et Mgr Béliveau, évêque auxiliaire de St-Boniface, sont partis pour Rome.

---o---

M. EVANTUREL SE REPRESENTERA

Ottawa, 30 — M. F. A. Senécal a été choisi par la convention libérale du comté de Prescott comme candidat à l'élection rendue nécessaire par la démission de M. Evanturel, récemment compromis dans un scandale. M. Evanturel a déclaré qu'il se représentera comme candidat indépendant.

---o---

LES ELECTIONS D'ONTARIO

Toronto, 30 — Le parlement d'Ontario sera dissout vendredi. On déclare de source certaine que les élections provinciales auront lieu au mois de juin.



Le Courrier de l'Ouest
Journal Hebdomadaire
9334, AVE. JASPER. TEL. 1675
Edmonton, Alta.

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

Le Mariage de Minuit

(suite)

La réponse, c'était la réponse attendue... Et cette enveloppe de format ordinaire ne contenait certainement pas les papiers demandes par le président; la mairie n'envoyait pas l'acte de mariage parce que celui-ci n'avait jamais existé, et que les pièces produites par Lucien étaient fausses.

Ce n'était pourtant pas ce que disait le secrétaire chargé de répondre à M. Hennerot; il informait au contraire son illustre correspondant que copie des actes en question lui seraient transmise par ce même courrier.

Et en effet, parmi les journaux que le président avait relégués à l'écart, s'était glissé un pli dont il s'empara brusquement. L'économe secrétaire avait jugé préférable d'expédier les pièces à part, sous l'affranchissement réduit dont bénéficiaient alors les papiers d'affaires.

Les pièces attendues avec une si palpitante inquiétude, avaient circulé presqu'à découvert; elles étaient arrivées ainsi à Montauvent où toute la poste avait pu en prendre connaissance.

Mais qu'y avait-il au juste sous la maudite bande que le président n'était pas le premier à enlever?

Une copie légalisée de l'acte de mariage de Lucien Gérieux avec Gabrielle Arise, domiciliée, 99, boulevard de Charonne, à Paris, fille de Paul Arise et de Marie Gérieux, veuve Gérieux... avec tous les détails possibles de prénoms, de lieux et de dates, l'énumération des témoins et de leur domicile.

Aucun doute n'était possible, aucune erreur non plus; le président tenait du grand-oncle Gérieux lui-même qu'il ne resterait plus d'autres Gérieux après lui, que les deux cousins, Lucien et Désiré, comme la petite Gabrielle Arise était le dernier rejeton féminin d'une famille, jadis nombreuse, et tristement amoindrie.

L'identité de Lucien et de Gabrielle était irréfutable; il fallait que le président se rendit enfin à l'évidence et qu'il s'inclinât devant le fait accompli: l'union de son fils avec Gabrielle Annonciade se trouvait annulée de plein droit, Gabrielle étant déjà régulièrement mariée à un autre.

Et devant ce papier insensible, le président se prit à évoquer, il ne sut pourquoi, la minute où Maxime jeune fille, presque enfant, s'était tenue ainsi, devant des papiers qui devaient perdre son père, les papiers accusateurs qu'elle allait détruire...

Puis soudain, sans transition, il se demanda ce que Lucien avait pu faire que Gabrielle le fuit avec cette épouvante, pour que l'homme de principes religieux que devait être Désiré acceptât d'emmener sa soeur en dépit de l'engagement qu'elle venait de contracter.

Ce point éclairci, rien ne serait plus facile que de trouver, là et dans toute la conduite de Lucien, plus de motifs qu'il n'en faudrait pour obtenir un divorce. Mais à quoi cela servirait-il, puisque Dominique ne reconnaitrait jamais pour sienne une divorcée, puisqu'à ses yeux de pur croyant, Annonciade resterait la femme de Lucien Gérieux, aussi longtemps que vivrait celui-ci?

Il s'en fallait d'un jour que le délai accepté par Lucien fût expiré. Ces vingt-quatre heures, tour à tour interminables et trop rapides, M. Hennerot les passa chez lui; il les passa seul, tantôt à se dire que mieux vaudrait en finir tout de suite, tantôt à souhaiter qu'un hasard pût les prolonger encore.

Et le quatrième jour, vers la fin de l'après-midi, le pas que Henri Hennerot avait espéré ne plus jamais entendre, glissa de nouveau dans le corridor de sa maison. Et par une sorte d'intuition, Léonce lui-même devinait en Lucien Gérieux un personnage d'importance, puisqu'il l'introduisait tout droit dans le cabinet présidentiel.

Lucien s'avançait, contenant cette ardeur qui avait percé parfois sous le sang-froid voulu de ses paroles et de son attitude. Il était vêtu en voyageur, comme s'il comptait partir en quittant le président; et il arborait de nouveau la sacoche verte.

A la pensée de ce que contenait ce sac, des documents qu'il ne pouvait plus discuter, auxquels s'était ajouté encore le sauf-conduit signé de sa main, le président eut un bond de révolte. Et quand Lucien lui dit de son air le plus civil:

—Je me tiens pour assuré, Monsieur le président, que vous avez reçu vos renseignements, et que vous êtes fixé quant à ma véracité et à la valeur de mes assertions....

—Votre véracité! répéta-t-il.

Et comme au hasard, dans le seul, l'aveugle désir de lui donner au moins un démenti, il poursuivit, en désignant d'un coup d'oeil irrité, le sac dont la vue lui causait une exaspération:

—Voilà déjà un objet qui vous donne tort, puisqu'il était compris dans les bagages que vous dites n'avoir jamais réclamés, et que je le vois en votre possession.

—Quoi, cette sacoche? dit Lucien en en faisant jouer le fermoir. Mais elle n'a jamais quitté la maison de mon grand-oncle. Désiré et Gabrielle ne l'avaient pas emporté à la gare avec leurs malles, mais laissée boulevard de Charonne avec ce qu'elle renfermait. Et vous allez voir si elle ne m'appartient pas pour le moins au même titre qu'à Gabrielle.

Il releva la bande de cuir qui fermait une poche extérieure du sac, et sur l'envers de ce cuir, une inscription apparut: "M. et Mme Lucien Gérieux."

Puis suivaient, toujours en menues lettres d'or, le nom du marchand: "Ottin," bijouterie, maroquinerie de luxe, rue Dumas, 18, Paris. Et Lucien acheva:

—La sacoche laissée en garde à mon oncle contenait les bijoux de Gabrielle, des bijoux que je lui avais donnés, Monsieur... plus les papiers de Désiré, ses diplômes dont il comptait se servir pour trouver une situation en Suisse.

Les bijoux, j'ai bien été forcé de les vendre; pour les papiers, je ne me fais pas meilleur que je ne suis, et je les ai détruits au plus vite.

Le président demanda encore, dans le même besoin de reculer la conclusion inévitable de l'entretien:

—Quel est le notaire qui a fait votre contrat de mariage?

—Il n'y a pas eu de contrat, Monsieur le président; le jour où Gabrielle a consenti à notre mariage, notre oncle m'a désigné pour son légataire universel; ce qui, je vous l'ai confié, ne m'a nullement enrichi.

—Alors, le nom de l'homme d'affaires qui a réglé la succession de votre oncle?

—Oh! pour les hommes d'affaires, repartit Lucien sans pouvoir s'empêcher de rire, il y en a eu une légion, puisque c'étaient tous mes créanciers. Enfin, si vous désirez quelques adresses...

Puis, subitement sérieux:

—Ecoutez, Monsieur le président, passons-nous des gens de loi; passons-nous de la loi et de ses tribunaux... Ou plutôt, soyez à vous seul tout notre tribunal, Monsieur le grand juge.

On dit que vous nous préparez un sensationnel travail sur la question du divorce par consentement mutuel; et il se trouve que je suis tout à fait partisan de ce divorce-là, que je l'accepterais sans porter la moindre atteinte à mes principes.

Supposons votre loi votée, notre action en divorce introduite, l'arrêt rendu en notre faveur, mon divorce dûment prononcé. C'est ce qui arriverait sans aucune espèce de doute, donc, c'est arrivé.

Vous n'êtes pas l'homme des formules creuses et des paperasses moisies; et nous supprimons seulement autant de formalités et de grimoires qu'il en aurait paru nécessaires à des esprits bornés.

Moyennant quoi, je m'expatrie, avec l'aide des subsides que vous voulez bien me fournir généreusement; et je disparais, et l'on n'entend plus parler de moi, et le passé n'existe pas plus pour moi que pour Gabrielle; je ne me souviens pas plus d'elle qu'elle ne se souviendra dorénavant de moi.

Le président garda un instant le silence; puis, sans répondre directement à Lucien, il dit:

—Vous avez l'habitude de compter sur la générosité des autres, sans vous demander s'ils sont à même de vous aider.

Pour moi, c'est tout à fait par exception que je me trouve avoir quelques fonds disponibles. Et encore...

Il s'approcha de son secrétaire, et Lucien vit s'ouvrir le meuble que le président avait si résolument tenu fermé devant lui, l'autre jour.

—Et encore, continuait M. Hennerot d'une voix toujours plus altérée, ces vingt mille francs qui sont là ne m'appartiennent-ils pas en propre; et serai-je tenu de les remplacer demain, si j'en dispose aujourd'hui.

Ils représentent la dernière portion d'une prime d'assurance due au docteur Gastrusse par une compagnie à laquelle je sers d'intermédiaire.

—C'est donc vingt mille francs que vous m'offrez? demanda Lucien sans détour.

Oui, le président Hennerot offrait; oui, il s'était arrangé pour que cet argent fût là aujourd'hui. Jadis, il avait pu braver l'opinion devant le déshonneur de la famille Ladouan; il était resté inattaquable au milieu d'un désastre qui l'avait encore grandi. Mais il n'était plus question d'orgueilleux défi à cette heure où il se déshonorait par sa propre faute.

Il faisait cela pour son fils, pensait-il dans l'humiliation de son âme; parce qu'il était un homme de chair et de sang, dont le coeur paternel avait gémi.

Mais alors, eux aussi, ces riches, ces intellectuels qu'il avait poursuivis et condamnés, ils avaient pu connaître comme lui l'agonie de pareilles heures.

—Je me sacrifie à l'intérêt général, concluait Lucien; qu'il en soit comme vous l'aurez voulu...

Puis tous deux s'interrompirent et se tournèrent à la fois vers le fond de la pièce que venait de traverser une ombre.

Or, le juge avait condamné sa porte: Maxime gardait Annonciade au Prébois; et c'était pourtant Maxime qui venait d'entrer ici par l'intérieur de la maison.

Elle s'arrêta regarda le secrétaire ouvert, les deux hommes immobiles, et dit dans un long soupir:

—Juge!...

Le mot vibra comme une adjuration, comme un appel, comme une plainte et un tragique reproche.

Et de sa main étendue, sans quitter des yeux ceux qui étaient là, elle semblait montrer à Lucien la porte de sortie. Sur son mince corps allongé, tendu en haut, les plis de sa robe noire prenaient la classique et superbe harmonie d'un vêtement de statue. Dans l'ardeur, dans la noblesse d'une émotion souveraine, son visage retrouvait la splendeur de sa jeune beauté; des éclairs passaient dans le velours de ses yeux noirs dont ils illuminaient, en clartés brèves et rapides, les secrètes profondeurs.

—Je n'en ai pas fini avec Monsieur, dit le président d'une voix contenue.

Mais il se passait une chose invraisemblable: Lucien, sous la domination de cette volonté adverse, si impérieuse dans son enveloppe de beauté presque surhumaine, Lucien perdait de son insultante assurance: il s'inclinait, il se courbait avec un respect involontaire. L'homme déchu, endurci, que rien n'avait jamais troublé, qui n'avait jamais eu pitié de personne, cédait brusquement à la seule émotion qui lui demeurât accessible. Le mauvais esprit reculait, dompté par ce reflet de la beauté divine en un fragile être de femme; les mornes prunelles où semblait éteinte toute flamme d'immortalité, s'effarèrent, éblouies, devant le pur rayonnement d'une créature d'élite, demeurée à l'image de son Dieu.

—J'attends le président pour lui parler, prononça Maxime.

Et à demi voix, elle répéta distinctement:

—J'attends...

A l'audace inouïe de ce congé donné devant lui à son hôte, le président n'aurait pu répondre qu'en congédiant lui-même Maxime; c'est pourquoi il se taisait, pâle d'irritation. Mais Lucien ne discutait pas l'avis, l'ordre de Mlle Ladouan; il resta une minute indécis, comme s'il luttait de toutes ses forces pour demeurer ici malgré elle. Mais le magnétisme de la même volonté inflexible le poussait dehors.

—Monsieur le président connait mon adresse, dit-il d'un air de condescendance où il y avait une menace; il saura où me trouver... Car il devra venir à moi, maintenant; et c'est moi qui attendrai...

Il essaya de répéter ce mot avec l'accent hautain qu'y avait mis Maxime: il n'échoua même pas tout à fait, mais ce qu'il réussit mieux encore, ce fut le salut final avec lequel il passa devant Maxime pour sortir le salut dégagé d'un homme du monde, mais d'un homme qui se fera payer cher l'injure dont il ne peut demander compte à une femme.

Maxime aurait peut-être pu se retirer comme Lucien, repartir pour le Prébois avant qu'éclatât l'orage dont la menaçait toute l'attitude de son beau-frère; mais la pensée ne lui vint même pas d'éviter l'explication redoutable. Et à l'apostrophe du président:

(à suivre)

-:- COIN FEMININ -:-

SONNET A PIERROT

Pierrot, joli Pierrot, ouvre-moi tes grands yeux.
La Lune a disparu. Nul astre ne se lève.
Par l'ombre parfumée où palpite ton rêve,
Il manque des clartés d'étoiles dans les cieux.

En la douceur du soir se traîne l'heure exquise,
Qui tombe longuement comme tinte un baiser...
Mignonne, ouvre ta porte. Amour vient d'y poser
L'âme que ton regard tout à l'heure a conquise.

Tu t'avançais, ainsi qu'un farfadet mignon
Qui déserte, un instant les rives du Lignon.
La Nuit se fit plus claire à ton éclat de rire.

Et sous tes pas, soudain, ailes d'or, doux linot,
Un songe s'envola. Pour ne point qu'il expire,
Ouvre tout grand ton coeur, Pierrot, ami Pierrot.

Ph. MONTAIG.

CHRONIQUE

Fantaisie sur la Mode

Lettre trouvée, ce matin, dans mon courrier.

"Madame, la Poste vient de me jouer un de ces tours que l'on qualifie de bons, je me demande pourquoi, puisqu'en ce qui me concerne il vient, tout simplement, de bouleverser mes rares notions d'élégances, mes vagues idées sur l'anatomie du corps féminin, ma connaissance, plus floue encore, des lois qui régissent la pesanteur des corps et le centre de gravité: bref, la Poste vient de faire parvenir à mon adresse, township X, rang XX, section XXX, quart S. E., un journal de modes. Ce journal, je l'attendais depuis cinq ans! Quand je quittai Montréal, avec ma famille, j'avais quinze ans, une amie et une propension à la coquetterie; mon amie promit de m'envoyer régulièrement la revue parisienne, véritable galerie d'élégances, que nous achetions à frais communs, bi-mensuellement. J'ai confiance en Flora, beaucoup moins en la Poste... Mais il ne s'agit pas dans cette lettre de chercher querelle à mon amie ou à mon ennemie, je veux vous exposer le trouble dans lequel m'a jeté le numéro de Z. tout frais daté du 1er avril 1914, en tombant, tel un bolide; sur le quart S. E., etc., etc., quelque trois cent milles au nord-ouest d'Edmonton.

Madame, Madame, nous n'en sommes donc plus aux corsages qui avaient des manches, des vraies manches pour loger des vrais bras, des manches absolument nécessaires parce que, dans ce temps-là, on avait des bras à lever, à étendre, à remuer? Sur les cinq figurines que chaque page de mon journal représente pas une qui ait des manches, des vraies; les unes ont les épaules engoncées jusqu'au coude, les bras resserrés, à l'aide de plis, contre la taille — je défie une femme vêtue ainsi de piquer les épingles de son chapeau — les autres, il est vrai, ont toute liberté pour manoeuvrer les bras. J'espère qu'elles n'en abusent pas. La loupe la plus puissante ne ferait pas découvrir un soupçon de manches... Alors, c'en est donc fini de l'importante opération de l'échancrage? Oh! le frisson que causait l'acier froid des ciseaux, les lèvres crispées de l'essayeuse attentive à réussir l'emmanchure! Fini de la grave question 'Cela ne vous gêne pas?' et le geste joli de l'épaule qui joue dans l'échancrure avant la réponse "Je suis à l'aise." Si j'en crois les gravures aujourd'hui, la tailleuse drape une étoffe au petit bonheur, laisse s'affaisser les plis où ils veulent, et sans que l'on sache ni pourquoi ceci, ni comment cela; vous vous trouvez fagottée en fausse japonaise et prête à descendre dans la rue sans avoir à redouter les moqueries des gamins. Il n'y a plus d'enfants!

Et les jupes? Les jupes c'est tout un poème, un poème décadent, futuriste, cubiste, tout ce que vous voudrez!

Pour moi, qui en suis encore à la jupe plissée et ample, c'est surtout un problème. Comment faites-vous pour marcher, Mesdames? Vos voitures doivent avoir des marche-pieds à fleur de sol; je vous vois mal vous hissant auprès de moi dans notre wagon! Je ne comprends pas très bien non plus pourquoi cette ampleur de volants à mi-chemin et ce rétrécissement à l'ourlet. Est-ce aussi la mode de porter la taille aux chevilles? Notre voisin, celui du quart N. E., m'assure que la Mode a des raisons que la raison ne connaît pas et que tout cela relève de la logique féminine. Je ne sais jamais quand ce voisin, qui est à la fois savant, poète et laboureur, se moque de moi, aussi n'ai-je pas cru devoir insister et je ne saurai, peut-être, jamais pourquoi les femmes enfilent trois ou quatre abat-jours sur le sac très étroit qui leur tient lieu de jupe et de jupons. Etes-vous aussi savante et moins moqueuse que mon voisin? Alors, dites-moi aussi pourquoi on nomme chapeaux toutes les sortes de choses que la mode — toujours la Mode — met sur les têtes? Je donne ma langue au chat et je vénère ma charlotte de broderie que, dans mon erreur, je croyais, chaque année, remettre au goût du jour et qui est si délicieusement démodée que je suis presque jolie là-dessous. Mon voisin, le poète, affirme, en vers de douze pieds, que je le suis tout à fait, mais il est si moqueur... En tous cas, ma charlotte me permet de voir des deux yeux et c'est au moins un avantage sur certains chapeaux dernier cri qui vous obstruent complètement l'oeil gauche. Pourquoi? C'est la mode? Alors pourquoi ne pas porter l'oeil unique au milieu du front, à la façon des Cyclopes? Ce serait beaucoup moins gênant pour considérer le paysage. N'est-on pas déjà trop porté à dire que les femmes ne voient qu'un côté des choses?

Et quelles chaussures et quelle démarche, autant que j'en puisse juger par la gravure! Comment se tenir en équilibre, perchée sur ces hauts talons, décrire quatre ou cinq ondulations de la nuque au soulier, donner à cet aplomb mouvementé la seule base d'un pied, — l'autre devant traîner languissamment comme un oiseau blessé? Mystère! Mystère!

O ma jupe ample et plissée, ma blouse de mousseline blanche si simple, ma charlotte démodée, aimons-nous et restons fidèlement attachées les unes aux autres!..."

Pour copie conforme.

MAGALI.

NOUVELLES REGIONALES

MEYRONNE, SASK.

Meyronne est une petit paroisse fondée il y a juste huit mois sur la ligne Weyburn-Lethbridge.

Elle est située exactement sur les sections 23, 24, 25 et 26 du canton 8, rang 7, à l'ouest du 3e méridien, à peu près à moitié chemin entre les deux grands points de division: Assiniboia et Shaunavon. Placée au centre d'un district fermier excessivement fertile sur le bord d'une rivière, la rivière du cheval caille, "Pinto Horse Creek," (les gens du pays vont au plus court et disent "le Pinto" ou le "Pinto Creek") cette petite localité a déjà pris un développement extraordinaire.

Depuis cinq ans bientôt, déjà longtemps donc avant l'arrivée du chemin de fer, alors que les habitants étaient obligés de faire cent dix milles pour aller à la station de Moose Jaw, et plus tard soixante milles pour aller à Morse, il y avait déja un prêtre et une église. Mais l'éloignement du chemin de fer arrêtait tout progrès.

Enfin au mois de juillet dernier comme l'emplacement de la future station venait d'être fixé, un hôtel s'y construisit, puis un, puis deux magasins. D'un commun accord, les paroissiens décidèrent de transporter leur petite église au village, pour la venue de Monseigneur Mathieu, le 29 août, et d'y bâtir un presbytère. Ce fut fait.

Aujourd'hui, à côté de l'église, richement décorée à l'intérieur, et ornée bientôt d'un bel autel, d'un chemin de croix et de plusieurs statues, dons de généreux paroissiens, s'élève un coquet presbytère, dessiné par Monsieur Fortin de Régina, et entrepris par un de nos artistes locaux, M. Nap. Couture. Cette petite ville de Meyronne, si jeune cependant, a donc déjà église, presbytère, hôtel, trois magasins généraux, un magasin de fer, deux restaurants, deux maisons de pensions, deux écuries de louage, trois cours à bois, deux forgerons, etc. Au printemps, on va commencer à fabriquer des briques et des blocs de ciment. On parle aussi d'une brasserie qui s'établirait bientôt. Il y aurait aussi un grand avenir pour un moulin à farine. De plus, étant donnée la grande quantité de lin de première qualité cultivé dans le pays, une fabrique d'huile de lin et une manufacture de toile de lin, ou de ficelle-lieuse, ou des deux à la fois, aurait les plus grandes chances de succès. Les maisons de gros de l'Est comme de l'Ouest auraient aussi de grands avantages à s'établir ici, parce que, dit-on, les lignes de Swift-Current à Vanguard et de Moose Jaw à Expanse vont passer par Meyronne pour gagner l'une le sud-est, l'autre le sud-ouest; et de fait, c'est le meilleur tracé que ces lignes pourraient avoir. Voilà pour l'avenir industriel et commercial.

Au point de vue agricole, j'ai déjà dit que Meyronne est le centre d'un district excessivement fertile. La seule année où la récolte a été faible est l'année 1910; mais cette année-là, on peut dire que la récolte a été faible dans toute la province, à cause de la sécheresse, et encore ici, sur cassage, (car du labour d'été, il n'y en avait pas) le blé a donné 18 à 20 minots à l'acre. Depuis trois ans la moyenne de la récolte du blé a été depuis 30 jusqu'à 40 et même 45 minots, celle de l'avoine de 75 à 100 minots; celle du lin de 18 à 25 et même 27 minots. Malheureusement il n'y a plus un seul homestead à prendre, à 25 ou 30 milles à la ronde. Il faut aller jusqu'à la ligne des Etats-Unis, de l'autre côté de la "Montagne des Bois." En revanche, il y a de bonnes occasions pour ceux de nos compatriotes de l'Est qui, ayant un peu d'argent et voulant s'établir dans un centre catholique et français, ne voudraient pas cependant risquer les ennuis et les difficultés du "homestead" loin du chemin de fer. Tout près d'ici, il y a d'excellentes terres à céder à des prix variant entre 25 et 35 piastres de l'acre. C'est un prix excessivement avantageux, si l'on considère que la Compagnie de la Baie d'Hudson, demande ici pour ses terres, en prairie vierge, au minimum 24 piastres de l'acre, et que dans quelques années ces terres vaudront plus du double, d'autant que les plus grandes facilités de paiement sont généralement accordées. Plusieurs Anglais veulent vendre autour de nous. En conséquence, compatriotes de l'Est ou des Etats-Unis, si vous voulez vous établir en une contrée fertile près d'une petite ville florissante, dans un centre français et catholique, écrivez soit à M. Benjamin Soury-Lavergne, soit à Monsieur l'abbé J. Bois, curé de la paroisse, qui se feront l'un et l'autre, un plaisir de répondre à toute demande d'information. Seulement il faut ne pas trop tarder, car l'occasion manquée peut bien ne plus jamais se retrouver.

DUVERNAY, ALTA

Les progrès de notre localité canadienne-française, si agréablement située, sur les bords de la rivière Saskatchewan, sont remarquables depuis le retour des beaux jours.

Notre scierie fonctionne sans arrêt, débitant le bois nécessaire aux constructions devant être érigées au village.

M. M. S. Théroux fait construire un joli cottage; M. Jos. Lapierre fait peindre sa nouvelle maison.

M. S. Aucoin fait construire une spacieuse salle de billard; plusieurs autres constructions sont projetées pour ce printemps.

M. Bloomfield fera commencer la semaine prochaine les travaux de construction de son hôtel.

M. Chas. Gordon vient d'installer une cour à bois.

On prête également à M. Brunelle l'intention d'établir une importante cour à bois au village.

On rapporte que plusieurs ventes de lots et de terres à ferme ont eu lieu récemment.

La terre est très fertile à Duvernay, et il y a, aux alentours, des terres à vendre améliorées, à des prix raisonnables. Avis aux Canadiens-français à la recherche d'une bonne ferme dans un centre catholique et français de l'Alberta.

La compagnie de navigation Saskatchewan S.S. & Coal mettra en service un nouveau bateau, aménagé avec luxe, de 192 pieds sur 46, qui fera escale à Duvernay régulièrement.

CHAUVIN, ALTA

M. Adélard Bélanger est revenu d'un voyage de quelques jours à Morinville et St-Albert, où il était allé liquider la vente de sa propriété.

—M. et Mme Elphège Courchesne font part à leurs parents et amis de la naissance de leur premier-né, une fillette, baptisée sous les noms de Marie Albertine. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph St-Pierre, grands-parents de l'enfant.

—Nous avions, il y a quelques jours le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. J. L. Côté, député de Grouard, venu pour rendre visite à son cousin, M. Thomas Côté.

M. J. L. Côté a été très surpris des progrès rapides de Chauvin.

—M. Léger Roy a fait commencer l'agrandissement de son magasin, beaucoup trop petit par suite de l'augmentation incessante de sa clientèle. Le nouveau magasin sera prêt pour le 1er juin.

—Les travaux des champs battent leur plein, grâce à la température idéale dont nous jouissons: les semences de blé sont terminées pour la plupart.

AUX MEMBRES DE LA SOCIETE LA FRANCE REPUBLICAINE

Le Conseil de la Société porte à la connaissance des membres qu'une réunion générale aura lieu le 1er dimanche de mai et que cette réunion aura une importance capitale au point de vue de l'avenir de la Société.

La plus importante question à l'ordre du jour sera l'incorporation de la Société, dans le but de lui donner une existence légale qui lui a fait défaut jusqu'à présent.

L'incorporation mettra la Société en état de recevoir des subventions du gouvernement français, des pouvoirs fédéraux, provinciaux et de la ville d'Edmonton, subventions qui seront en rapport avec les services que la Société sera en mesure de rendre à nos nationaux.

Bien entendu, la Société ne sera en mesure de rendre ces services que si elle peut compter sur la coopération de tous ses membres et surtout sur leur assiduité aux réunions qui ont pour but de leur permettre de se connaître entre eux et de prendre part aux délibérations nécessaires au bon fonctionnement de ladite Société.

Nous regrettons de constater que cette assiduité a complètement manqué jusqu'à présent et que la dernière réunion générale notamment, n'a pas pu avoir lieu par suite de l'absence de la plupart des membres. Une semblable façon de procéder est nuisible, non seulement à son bon fonctionnement, mais aussi à sa renommée.

Il nous est pénible de constater une pareille négligence de la part de nos compatriotes alors que d'autres sociétés de langue française, canadiennes, belges, nous offrent des exemples de vitalité qui donnent les meilleurs résultats pratiques.

Le paiement des cotisations est également fait très irrégulièrement et certains membres sont en retard de plusieurs mois, ce qui est impardonnable, étant donné la modicité des sommes à payer. La question financière est, dans une Société comme dans un commerce, de première importance et une société ne peut rendre de services à ses membres que si son existence est pécuniairement assurée.

Il est en somme de l'intérêt de tous les Français résidant en Alberta de donner à notre Société leur appui moral et matériel. Plus la Société sera forte et riche plus elle sera en état de s'occuper utilement de nos nationaux, et plus les pouvoirs publics, tant français que locaux seront désireux de l'aider dans sa tâche. Mais c'est à nous tous, Français, de montrer tout d'abord que notre intention est de nous unir dans le but de nous connaître et de nous aider mutuellement.

Nous espérons que notre appel ne sera pas négligé et nous prions les Français qui n'habitent pas Edmonton de nous donner leur appui et leur adhésion. Il sera répondu à toute demande de renseignements et un exemplaire des Statuts sera envoyé gratuitement à tout Français qui voudra bien en faire la demande au secrétaire, boîte postale No 1456, Edmonton.

P. M. BENTAYOU, Président.
L. PARINEAU, Secrétaire.

Nota. — Les membres de La France Républicaine habitant hors d'Edmonton et dont les cotisations sont dues depuis quelques mois, peuvent nous faire parvenir le montant dû en mandats postaux adressés au trésorier, Mr Meusnier, boîte postale No 1456, Edmonton.

La Politique Fédérale

du point de vue libéral

Par JEAN-BAPTISTE

PATRIOTISME, LOYALISME ET AUTRE CHOSE ENCORE

L'ANNEXION! L'ANNEXION!! — Le commerce du Canada avec les Etats-Unis, son voisin, augmente rapidement d'année en année. Cela se comprend.

Le commerce suit toujours le chenal le plus naturel. C'est comme l'eau.

Les exportations du Canada aux Etats-Unis, de $112,000,000 en l'année 1911, ont monté à $161,000,000 l'année dernière, 1913-14. Auxmentation: $49,000,000. Cette augmentation est considérable, mais il n'y a pas lieu de s'étonner.

Le chiffre des IMPORTATIONS est autrement volumineux. De $274,000,000 et plus en 1911, il s'est élevé à $362,000,000 et un peu moins pour les onze mois expirés le 28 février 1914. Augmentation: $87,000,000 environ.

Commerce global avec les Etats-Unis, importations et exportations réunies: $523,000,000 et plus pour les 11 mois finissant le 28 février 1914.

Augmentation du chiffre de 1913-14 sur celui de 1911: $137,000,000 ou un peu plus. — Ce nombre grossira encore substantiellement lorsqu'on y ajoutera le résultat du douzième mois, mars 1914.

On sait que le 31 mars marque le dernier jour d'une année financière ou fiscale, laquelle ne concorde pas, sous ce rapport, avec celle du calendrier.

* * *

Pour la citation des chiffres précédents, je n'ai pas eu la précaution de me faire assermenter d'abord, cela va sans dire. Je les ai puisés dans l'exposé budgétaire de l'hon. M. White, ministre des Finances du Canada, qui a prêté serment, lui, avant d'entrer en fonction, ainsi que tout le personnel de son ministère.

* * *

LE PAYS qui achète le plus des Etats-Unis, après la Grande-Bretagne, c'est le Canada. Notre pays est le deuxième client des Etats-Unis, dit l'hon. White avec un air de satisfaction.

Du train qu'on y va, le Canada, dans peu d'années, passera au premier rang, A LA TETE, dans la classe distinguée des nombreux pays acheteurs de la grande république, notre voisine. Les tarifs de la douane, les barrières fermées, rien n'empêchera jamais deux contrées voisines d'échanger entre elles, et de plus en plus.

D'ailleurs, l'hon. M. White constate avec un plaisir manifeste le prodigieux accroissement de nos relations commerciales avec les Yankees. Là-dessus, en sa qualité de ministre des Finances, il est l'interprète naturel du gouvernement, de tous ses collègues ministériels.

Ils n'ont plus peur de l'annexion. Ils s'en moquent de l'annexion, ces politiciens-là.

On serait même justifiable de les accuser d'annexionnisme, si on pouvait de bonne foi s'en rapporter à leurs dénonciations violentes des jours qui ont précédé le 21 septembre 1911. L'intercommerce américain, qui les effrayait en apparence alors, leur met aujourd'hui la joie au coeur, en réalité.

L'ardent amour de la patrie canadienne ne leur fait plus tourner le dos à la rivale américaine, avec laquelle ils vont jusqu'à flirter même.

O amants inconstants, la tendresse de vos sentiments a-t-elle viré de bord?

* * *

LE 21 SEPTEMBRE 1911 a marqué la fin d'une mascarade comme on n'en verra peut-être jamais une pareille.

Annexionniste déclaré le lendemain après avoir parade comme anti-annexionniste la veille, c'est bien là l'écriteau le plus convenable à coller sur la boutique ou l'épitaphe à graver un jour sur la tombe de White, notre ministre des Finances; de Borden, notre premier ministre, de bien d'autres du même calibre que je pourrais nommer avec, inclus: l'Association des Manufacturiers du Canada.

Exemple: la maison Massey-Harris, fabricante d'instruments aratoires, en est rendue à vendre les produits de sa manufacture moins cher aux Etats-Unis qu'au Canada; de sorte que la somme de ses ventes aux Etats-Unis égale ou même dépasse le total de ses ventes au Canada. Elle paraît affectionner le cultivateur américain de préférence à son compatriote du Canada, le trouvant plus drôle sans doute.

On peut en dire autant de presque tous les gros manufacturiers canadiens. Ces messieurs seraient-ils donc convertis à l'annexionnisme?

Cette négation virtuelle du patriotisme, du patriotisme vrai l'entends, fait le bonheur de l'hon. M. White, notre ministre des Finances, de M. White, le patriote d'autrefois, l'annexionniste d'aujourd'hui. Il en est tout fier.

* * *

FIER, c'est le mot. M. White ne disait-il pas, l'autre jour, en pleine Chambre: "Je me déclare "FIER de constater que le fabricant canadien est capable de tenir tête à ses concurrents du "marché mondial."

Les concurrents en question ne peuvent être que les fabricants américains, les seuls auxquels M. White fait allusion du reste. Puis, c'est aux Etats-Unis surtout que le fabricant canadien va leur tenir tête, en y vendant ses marchandises à bien meilleur marché qu'au Canada, où le consommateur est législativement tenu dans un état d'infériorité.

Non content d'applaudir à ce mouvement, M. White l'encourage "ex-officio."

Vive l'annexion! crieront bientôt nos Canadiens maltraités, le cultivateur entre autres, puisqu'il faut être des Etats-Unis pour recevoir bon traitement.

Vers ce but-là, assurément, la politique fiscale du jour nous pousse petit à petit. Et ça y sera bel et bien avant longtemps.

* * *

ANNEXIONNISTE! Vous l'êtes, M. White; vous l'êtes, M. Borden; vous l'êtes tous, loyaux protectionnistes.

Ontario, la province la plus protectionniste, est aussi la plus annexionniste.

Toronto, citadelle du protectionnisme, renferme plus d'annexionnistes que le reste du Dominion, si toutefois il y a des annexionnistes en dehors de Toronto et l'Ontario.

Si je fais erreur, qu'on me le dise.

Un jour qui n'est pas éloigné, de Toronto, la ville sainte, partira ce cri de ralliement: l'annereciprocité ou l'annexion?

L'Ouest-Canada répondra: la réprocité o ul'annexion?

Que fera alors M. Borden qui se vante en public de sa docilité à la voix de Toronto?

* * *

Le jaune loyalisme de Toronto, de Winnipeg, de "par chez nous" en un mot, va de pair avec celui de Lord Carson, le félon de là-bas.

C'est une vertu effarouchée qui succombe à la première et moindre épreuve.

Elle a succombé, elle succombe, elle succombera.

* * *

Ce chapitre n'est qu'à son début. Je reviendrai sur ce sujet inépuisable.

J. B.

L'AMENDEMENT LAURIER

Ottawa, 24 — La discussion sur le budget s'est terminée à la Chambre, après un débat de près de trois semaines. L'amendement proposé par Sir Wilfrid Laurier a été rejeté à ce propos comme bien on s'y attendait par un vote de 88 à 46, soit une majorité de 42 pour le gouvernement. Le chef de l'opposition a prononcé un discours magistral qui a soulevé l'enthousiasme de toute la Chambre, mais tout de même, le gouvernement comptant sur sa grande majorité, a rejeté l'amendement.

Sir Wilfrid Laurier, secondé par l'hon. M. Graham, propose qu'il soit résolu:

"Que cette Chambre est d'avis que, en vue des conditions économiques actuelles du pays, il serait judicieux de placer le blé, les produits du blé, et les instruments aratoires sur la liste des articles admis en franchise, et que, sans causer d'injustice à aucune classe de personnes, des mesures devraient être prises pour diminuer le coût de la vie, en abaissant raisonnablement les impôts."

UN MAIGRE DOSSIER

La troisième session du Parlement sous l'administration Borden est aussi pauvre que les deux autres en lois utiles.

La troisième session du Parlement touche à sa fin. On peut, dès maintenant se faire une idée assez précise des exploits législatifs du gouvernement conservateur et des résultats de son administration.

Aucune loi utile n'est en vue pour le reste de la session, mais avant que le Parlement s'ajourne il reste à voter quelque $200,000,000 de crédits et à étudier le moyen de venir en aide au "Nord Canadien."

Cette session ne le cède en rien aux deux précédentes: même pauvreté en fait de législation constructive, nul progrès réel dans le développement du Canada, dans les affaires nationales, internationales ou impériales.

Pendant la première session du gouvernement actuel, les principales lois votées sont celles qui élargissent les frontières de Québec, de l'Ontario et du Manitoba, et qui accordent à l'agriculture une somme de $10,000,000, à répartir sur une période de dix années, pour développer l'enseignement agricole au Canada.

En ce qui concerne cette dernière loi, le gouvernement a eu l'appui généreux de l'Opposition; les libéraux ont pleinement approuvé le principe de ce projet mais ils se sont opposés à l'octroi de crédits annuels sans le consentement du Parlement, cette mesure étant contraire à la loi constitutionnelle.

Quant à l'élargissement des frontières provinciales, le gouvernement a agi sur les bases déjà posées par l'administration Laurier après en avoir conféré avec les diverses provinces. Il n'y a eu qu'une modification: un don de $2,000,000 fait par le Trésor Fédéral au Manitoba.

Ce don était contraire à la base originale d'entente entre les provinces, touchant la répartition des subsides provinciaux.

Dans la deuxième session le gouvernement Borden a concentré toute son énergie sur un point: Faire passer la contribution de $35,000,000 à l'Amirauté.

Un fait indique éloquemment la nature réactionnaire de cette législation: c'est que, pendant la session actuelle, le gouvernement et ses partisans se sont bien gardés de dire un mot sur cette idée de contribution, tandis que les libéraux sont tout aussi désireux que jamais de consulter les électeurs à ce sujet.

Il y a eu deux événements principaux au cours de cette session: Nous avons eu d'abord la hausse du tarif, faite dans l'intérêt d'un petit nombre de manufacturiers amis de l'administration.

L'autre événement, qui n'a pas encore paru au grand jour, est un nouveau subside accordé à MM. Mackenzie et Mann, et qui viendra s'ajouter au don de $15,000,000 déjà octroyé à la dernière session.

Quant à la suppression des restrictions commerciales qui seules pourraient diminuer la cherté de la vie, réduire le coût de la production, et augmenter les profits des cultivateurs canadiens, il n'y a eu pour ainsi dire aucune mesure législative d'adoptée à cet égard.

UN COUVENT DETRUIT PAR LE FEU

Grouard, 29 — Le couvent des Soeurs de la Providence, à Fort Vermilion, a été complètement détruit par le feu samedi dernier; les Révérendes Soeurs étaient établies à Fort Vermilion depuis plus de quinze ans.

Deux compagnies du 104ème régiment de la milice de New Westminster, ont été envoyées dans l'île de Vancouver où les mineurs en grève provoquent de nouveaux troubles. On redoute de graves manifestations pour le 1er mai et les officiers de la milice ont reçu l'ordre de maintenir l'ordre à tout prix.

DES COURS A BESTIAUX

La Chambre de Commerce d'Edmonton vient d'approuver l'installation à Edmonton de cours à bestiaux, pour faciliter la vente et l'achat des bestiaux élevés en Alberta.

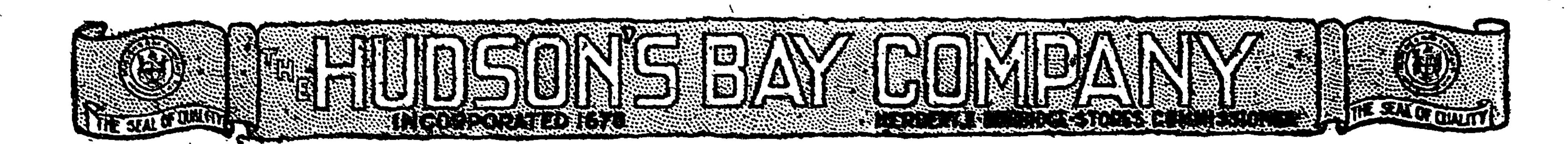
Les cours auront une superficie de 200 à 250 acres et seront situées à North Edmonton; leur installation coûtera de $250,000 à $300,000. Des terrains seront réservés à proximité pour la construction d'abattoirs, usines de conserves, etc.

NOCES D'OR A MORINVILLE

Mardi dernier, M. et Mme Dieudonné Tellier, de Morinville, célébraient leurs noces d'or, au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis. Un service fut célébré à l'église paroissiale à 10 h. 30, et un grand dîner de famille eut lieu ensuite à la résidence des jubilaires. Le mariage de M. et Mme Tellier fut célébré à St-Ambroise le 11 avril 1864: ils eurent douze enfants; dont huit sont vivants. La famille Tellier vint s'établir dans l'Ouest en 1891.

M. Tellier est le frère de l'honorable juge Louis Tellier, de Montréal, et de M. J. M. Tellier, chef de l'Opposition au parlement de Québec.

Nous offrons nos voeux les meilleurs aux vénérables jubilaires.



CE QU'ENSEIGNE LA LOI DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Beaucoup de nos lecteurs demeurant sur des fermes isolées, loin de tout secours médical, nous avons pensé leur être d'une grande utilité en résumant ici les enseignements de la Loi d'Hygiène d'Alberta pour la protection contre les maladies contagieuses et les précautions à prendre lorsque ces maladies font leur apparition dans une maison:

Lorsque chez une personne se développe une maladie d'un caractère contagieux, ou lorsque cette personne a été exposée à la contagion ou l'infection d'une maladie, elle devient de suite une source de danger pour le public. L'unique but de la Loi de l'Hygiène Publique est, comme son nom l'indique, de protéger et de sauvegarder le public contre les personnes ou les choses dangereuses pour l'hygiène. Certains devoirs incombent aux personnes contaminées et aux propriétaires d'objets contaminés; et encore qu'il semble quelquefois très dur pour quelqu'un que l'on insiste rigoureusement sur l'accomplissement de ces devoirs, qui peut souvent entraîner pour celui-ci une perte sérieuse, le fait ne devrait pas être perdu de vue que c'est là un sacrifice essentiel à la préservation de la santé publique, et demandé par la loi dans tous les pays civilisés, et l'on ne doit pas tolérer que la considération personnelle ou l'égoïsme puissent intervenir dans la mise en vigueur des dispositions de cette loi concernant des questions d'une aussi grande importance que celles de vie et de santé.

LES DEVOIRS DES PERSONNES

Il importe peu que vous considériez comme insignifiantes ou non nécessaires les précautions que vous enjoignent de prendre la Loi, le médecin ou l'Officier de Santé; il est de votre devoir, comme citoyen, de veiller à ce que chaque détail en soit scrupuleusement et consciencieusement observé. De plus, on attend de vous que vous employiez tous les moyens en votre pouvoir, en plus des instructions qui vous sont données, pour faire aboutir les dispositions de la Loi, selon que la prudence ou le sens commun peuvent le suggérer. On doit aussi bien retenir dans son esprit qu'une ventilation convenable, la disposition qu'il convient des eaux grasses et des ordures ménagères, l'usage de chlorure de chaux dans les lieux d'aisance, l'eau pure pour la cuisine et le breuvage, et la pose de moustiquaires aux fenêtres et portes donnant à l'extérieur, pendant la saison chaude, pour prévenir l'invasion des mouches, contribuent largement à la prévention des maladies et rendront celles-ci généralement beaucoup moins dangereuses, si elles font leur apparition chez vous.

MALADIES DEVANT ETRE SIGNALEES

Variole, varicelle, diphtérie, fièvre scarlatine, fièvre typhoïde, rougeole, rougeole allemande, coqueluche, oreillons, fièvre puerpérale, ophthalmie des nouveaux-nés, tuberculose pulmonaire, glandes, choléra, érysipèle, peste bubonique, rage (hydrophobie), poliomyelite (paralysie infantile), méningite cérébro-spinale: ces maladies DOIVENT être signalées par avis écrit dans les DOUZE HEURES, soit par le maître de maison, soit par le médecin traitant, comme suit:—

(a) Si la maison est située dans les limites d'une cité, ville, village ou municipalité rurale, au Secrétaire du Bureau d'Hygiène local.
(b) Dans les arrondissements organisés sous l'autorité de la Loi des Améliorations locales, au Bureau d'Hygiène Provincial.

Au cas où l'une des maladies suivantes: variole, varicelle, diphtérie, fièvre scarlatine, poliomyelite, choléra, méningite cérébro-spinale ou peste bubonique, fait son apparition chez vous, en plus de l'envoi de l'avis tel qu'il est expliqué plus haut, la Loi vous enjoint de placarder près de chacune des entrées de votre maison une enseigne portant en lettres larges et très lisibles le nom de la maladie et le mot "Quarantaine." Cette enseigne doit être placée de telle sorte qu'elle soit très visible pour le public. Le maître de maison doit veiller à ce qu'elle demeure ainsi placardée jusqu'à ce que la quarantaine ait été levée par l'Officier de Santé. Pendant que vous êtes en quarantaine, ni vous ni aucun des occupants de votre maison ne devez la quitter.

Il vous est expressément défendu—

(1) De permettre à toute personne autre que le médecin ou le garde-malade nécessaire de pénétrer dans votre maison, tant qu'il y existe une maladie infectieuse ou contagieuse.
(2) De commettre un acte, ou de permettre à quiconque de commettre un acte, qui puisse exposer toute autre personne au danger de l'infection.
(3) De permettre à tout enfant de fréquenter l'école tant qu'il habite dans votre maison, durant l'existence dans ladite maison d'une maladie contagieuse ou infectieuse.
(4) De permettre que le contenu de toute telle maison soit enlevé sans la permission du Bureau d'Hygiène local.
(5) De vendre toute maison ou de louer toute maison ou toute partie de ladite dans laquelle s'est produit un cas de maladie infectieuse, sans qu'elle ait été au préalable désinfectée par l'Officier de Santé.

AVIS. — Si vous refusez ou négligez d'aviser les autorités de l'Hygiène, ou de placarder l'enseigne, tel qu'il est expliqué plus haut, ou de remplir toutes instructions qui vous sont données par l'Officier de Santé, vous vous rendez passible d'une amende de $50.00 plus les frais.

Toute personne adulte demeurant avec vous, qui n'est pas atteinte de la maladie, peut obtenir la permission de l'Officier de Santé d'être désinfectée et d'aller habiter dans quelqu'autre maison.

Au cas où l'une des maladies suivantes: rougeole, rougeole allemande, fièvre typhoïde, oreillons ou coqueluche à sa période aiguë, fait son apparition dans votre maison, et si l'Officier de Santé est pleinement satisfait que le malade peut être isolé des autres occupants, il peut placer ladite maison en "quarantaine modifiée," quarantaine qui tolère que les autres occupants, s'ils sont indemnes de la maladie, puissent entrer et sortir de la maison, mais les enfants habitant cette maison ne doivent pas fréquenter l'école ni ne peuvent jouer avec d'autres enfants.

L'IGNORANCE N'EST PAS UNE EXCUSE POUR LA NEGLIGENCE DES DEVOIRS

On peut voir par ce qui précède que la Loi vous fait une obligation de prendre les précautions indiquées toutes les fois que la santé du public peut être mise en danger par l'existence de la maladie dans les locaux dont vous avez la responsabilité. L'ignorance de la nature de la maladie ne sera pas acceptée comme une excuse valide pour la négligence de se conformer aux prescriptions de la loi. C'est un devoir envers vous-même de même qu'envers le public de vous assurer des faits en consultant l'autorité médicale si cela est nécessaire.

VARIOLE

Au cas où vous deviendriez de quelque façon que ce soit exposé à l'infection de la variole, vous êtes, en outre de l'observance des précautions prévues plus haut, contraint par la loi de demeurer en quarantaine pendant seize jours consécutifs, vous devrez alors être soumis à une désinfection complète de corps et de vêtements. Cependant, si vous pouvez prouver que (1) vous avez été vacciné avec succès dans les quatre jours de votre exposition à l'infection, ou (2) si vous pouvez prouver, à la satisfaction du médecin officier de santé, que vous avez été vacciné avec succès durant l'année précédant immédiatement votre exposition à l'infection, ou (3) que vous avez été antérieurement vacciné avec succès et revacciné, ledit officier de santé peut procéder à votre désinfection et vous relever de la quarantaine. Si vous avez été antérieurement vacciné avec succès, mais non revacciné, vous devez être revacciné, après quoi le médecin officier de santé vous désinfectera et vous relèvera de la quarantaine.

VACCINATION

Les récentes épidémies de variole, dans tous les pays, ont démontré abondamment que la vaccination avec succès immunise presque absolument une personne contre la variole pendant une longue période. Il est un devoir public impératif pour quiconque de se faire vacciner, non seulement parce que c'est une protection individuelle, mais parce que la communauté tout entière bénéficie de cette mesure de précaution. La vaccination est obligatoire pour tous les enfants fréquentant les écoles publiques d'Alberta, excepté les écoles trop éloignées d'un médecin, et si vous êtes un syndic d'école il est de votre devoir de veiller à ce que la loi soit mise à exécution. Tout résident d'une cité, ville, village ou municipalité rurale qui est incapable de supporter les frais d'une vaccination et d'une revaccination pour lui-même ou pour ses enfants, peut obtenir une vaccination gratuite en en faisant la demande au Bureau local d'Hygiène ou à l'Officier de Santé.

FIEVRE TYPHOIDE

La fièvre typhoïde, nommée quelquefois fièvre entérique ou fièvre gastrique, n'est pas une maladie contagieuse au même titre que la fièvre scarlatine ou la rougeole. La fièvre typhoïde est une inflammation et une ulcération des follicules clos de la muqueuse de l'intestin. Les germes de la maladie sont rejetés en grand nombre de ces ulcérations et évacués dans les excréments. C'est de cette source que les autres personnes contractent la maladie, soit par suite de négligence grossière en ne se lavant pas les mains soigneusement après avoir pris soin d'un typhique, soit en négligeant de détruire les excréments. Beaucoup de vies précieuses sont annuellement sacrifiés au Canada par suite de manque de soin dans la disposition des excréments des typhiques. De telles matières sont fréquemment répandues à la surface du sol, et les germes sont—

(1) véhiculés par les mouches sur les aliments ou dans les breuvages de nombreuses personnes, ou,
(2) entraînés par les pluies dans le sol et charriés ainsi dans le puits ou autre source d'eau potable de la famille ou des familles avoisinantes. Ceci est de beaucoup la façon la plus commune dont se répand la maladie; ou
(3) séchés et transportés comme poussières et respirés par beaucoup, spécialement dans les camps militaires et les quartiers très populeux.

Comment éviter la Contagion

S'il existe une épidémie de fièvre typhoïde dans votre ville—

(a) Veillez à la bonne ventilation de votre maison, à sa propreté parfaite et ne tolérez pas que des résidus végétaux ou animaux traînent aux alentours;
(b) Prévenez l'invasion des mouches et autres insectes en faisant usage de moustiquaires aux portes et aux fenêtres de votre maison;
(c) Veillez à ce que les aliments soient proprement cuits et que le lait et l'eau entrant dans l'alimentation soient convenablement bouillis.

Si la fièvre typhoïde a fait son apparition dans votre maison, vous devez, en plus des instructions ci-dessus—

(1) Réserver au malade une chambre bien ventilée pour son usage exclusif; enlever de cette chambre les tapis et tenir la literie et les meubles aussi propres que possible.
(2) Ne pas admettre d'enfants dans cette chambre.
(3) Les crachats et autres matières évacuées du nez et de la gorge doivent être reçus sur des linges qui doivent être immédiatement brûlés.
(4) Toutes les matières évacuées provenant de la vessie et des intestins doivent être reçues dans un récipient contenant une quantité suffisante d'une solution de bichlorure de mercure de la force de deux drachmes pour un gallon d'eau, ou d'une solution de chlorure de chaux (cinq onces au gallon d'eau), la solution doit recouvrir les matières évacuées et le contenu du récipient sera complètement mélangé et devra demeurer dans cet état pendant une période d'une durée de deux heures avant d'être jeté à l'égout ou qu'il en soit disposé de toute autre façon.
(5) Le garde-malade, ou toute autre assistant après avoir pris soin du malade, devra se nettoyer les mains avec une solution de bichlorure de mercure de la force d'au moins un drachme pour un gallon d'eau.
(6) Toutes les serviettes, la literie, les vêtements et autres objets souillés par les matières évacuées par le malade, devront être immergés dans une solution de bichlorure de mercure de la force de deux drachmes au gallon d'eau, ou dans une solution de chlorure de chaux (5 onces au gallon d'eau), pendant une heure; ils seront alors soumis à l'ébullition avant d'être employés de nouveau.

CONSOMPTION OU TUBERCULOSE

La Consomption ou Tuberculose est causée par un petit germe qui se développe dans les poumons ou autres parties du corps des personnes atteintes de cette maladie. Ces germes s'accroissent très rapidement, et des millions sont rejetés dans les crachats de certains consomptifs durant un seul jour; c'est par ces germes que la maladie est communiquée à d'autres personnes.

Au cas où toute personne habitant votre maison, est atteinte de consomption, il est de votre devoir d'en aviser le Médecin officier de Santé, ou le Bureau local si vous demeurez dans une cité, ville, village ou municipalité rurale; si vous habitez un district éloigné vous devez aviser de ce fait le Médecin Officier de Santé provincial à Edmonton. Le signalement de cette maladie n'entraîne pour vous ni quarantaine ni dépense de quelque sorte que ce soit; par contre la négligence de signaler cette maladie vous rend passible d'une amende de $50.00.

Mode de Transmission

Les personnes atteintes de tuberculose crachent très fréquemment sur les trottoirs, sur la terre sèche, sur les planchers de leur demeure, sur les planchers des tramways, des gares, hôtels, ou dans des mouchoirs. Les crachats se dessèchent, et les germes se mélangent à la poussière. La poussière ainsi chargée de microbes est emportée au hasard et respirée par quiconque vient en contact avec elle. Beaucoup de personnes absorbent ces germes avec impunité, mais beaucoup aussi contractent de cette façon la tuberculose. La tuberculose est aussi fréquemment transmise par l'usage d'un gobelet dont un tuberculeux s'est servi précédemment.

Comment prévenir la Tuberculose

(1) Vivez dans des pièces sèches, claires et bien ventilées. Ne craignez pas de laisser pénétrer dans ces pièces beaucoup d'air frais et de soleil.
(2) Ne couchez jamais dans la chambre où couche déjà une autre personne connue pour être tuberculeuse.
(3) Evitez les endroits fréquentés par les tuberculeux qui ne prennent pas la précaution de détruire leurs crachats.
(4) Ne vous servez jamais pour boire d'un gobelet, ayant été employé précédemment par d'autres personnes, sans l'avoir soigneusement lavé.
(5) Ne permettez pas à un enfant dont vous avez la charge, et qui est atteint de consomption pulmonaire, de fréquenter l'école.
(6) Prévenez la propagation des germes en obligeant le malade à cracher dans—
(*a*) Un crachoir contenant une forte solution de sublimé corrosif; ou
(*b*) Un mouchoir de papier japonais pouvant être brûlé avant qu'il sèche; ou
(*c*) Un crachoir de papier; ou
(*d*) De toute autre façon qui permette la destruction par le feu des crachats avant qu'ils aient eu le temps de sécher.

Toute personne crachant sur le trottoir ou sur le plancher ou les murs de tout endroit public, ou partout ailleurs où cette pratique peut être dangereuse pour la santé publique, est passible d'une amende de $50.00.

BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Sommaire du numéro d'avril

Livres de prix canadiens, Adjutor Rivard.

Carnet d'un liseur.

Alcée Fortier, Antonio Huot, Ptre.

Notes de littérature.

L'action française en Amérique: La langue française et les petits Canadiens-français de l'Ontario. — Le mode de résistance. — Les effets de la résistance.— Conclusion. Alphonse T. Charron.

Sarclures, Le Sarcleur.

Les livres, J. E. Prince et Adjutor Rivard.

Au service des intérêts français: I. Ce qui se dit dans la presse: — La presse de France à la rescousse. — Un journal d'Irlande pour la cause française. — Travail de concentration française. — Pour la formation d'une élite française. II. Ce qui se fait chez nous. — Une bonne nouvelle d'Alberta. — L'Ontario français. —Nos gens aux Etats-Unis. A. R.

Publications récentes.

Une anthologie.

Lexique canadien-français, suite. Le Comité du Bulletin.

Revues mtoruej nt — C5.

Revues et journaux. A. R.

Bulletin bibliographique. Adjutor Rivard.

Ligue des Droits du français: Liste d'expressions pour le commerce et l'industrie (à suivre).

Abonnement: $2 par an; le numéro, 20c.

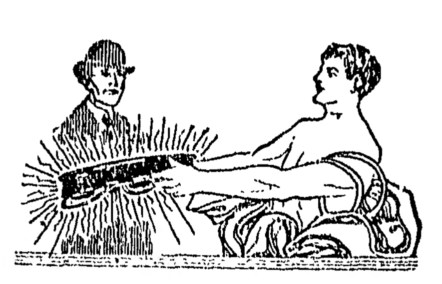
LE LIVRE D'OR DU PARLER FRANÇAIS

On nous informe que la Société du Parler Français a repris la direction exclusive de la publication du Livre d'Or projeté, et que toute correspondance à ce sujet devra maintenant être adressée au Secrétaire à Edmonton. Il est maintenant arrêté que le Livre d'Or contiendra un rapport complet des Congrès de 1912, 1913 et 1914. Par conséquent il paraitra au cours de l'été prochain, et un contrat d'imprimerie vient d'être signé à cet effet. Comme ce volume sera avant tout le "Livre d'Or de la Société du Parler Français d'Alberta," il contiendra les noms de tous les officiers passés et présents, de même que les noms de tous les membres en règle de la Société, c'est-à-dire que tous les membres ayant payé leur contribution de une piastre ($1.00) pour l'année courante, auront droit d'avoir leur nom publié dans le "Livre d'Or." Cette contribution sera considérée comme un acompte de 50% sur le prix du volume, qui sera vendu deux piastres ($2.00) aux personnes ne faisant pas partie de la Société. Pour tous renseignements additionnels, et pour le paiement de la contribution, s'adresser au secrétaire local de chaque paroisse, ou au secrétaire-général, M. Ernest Bilodeau, casier 1268, Edmonton, qui retournera un reçu pour chaque contribution payée.

—o—

ON DEMANDE un bon chauffeur, étant également bon mécanicien; donner référence et faire connaitre salaire; sera logé et nourri. S'adresser au Courrier de l'Ouest.







TRIBUNE AGRICOLE

du "Courrier de l'Ouest"

Par ANTONIO GAGNEPAIN

Le "GRAIN GROWERS' GUIDE" de la semaine dernière nous arrive avec un frontispice orné de la réflexion suivante, dans un encadrement:

> **"GAGE D'AMOUR.** — En contemplant sa faucheuse ou sa moissonneuse, le fermier se rappellera toujours que la taxe sur ces deux articles d'utilité a été gracieusement réduite de 17½ à 12½ pour cent. Les fibres intimes de son bon coeur ne manqueront pas de vibrer d'une reconnaissance sans bornes pour la sympathie toute d'amour et de tendresse, avec laquelle les manufacturiers ont bien voulu permettre au gouvernement ce grand sacrifice.
>
> "Tant d'abnégation patriotique démontre bien comment on s'y prend pour nous faire ce qu'ils appellent un beau "well rounded Dominion."
>
> "Naturellement, le fermier devra toujours payer un droit de 20 à 27½ pour cent sur tous ses autres instruments de travail, mais avec la consolation d'espérer que nos manufacturiers millionnaires malgré leur noble et généreux sacrifice, seront encore en lieu de vivre et, même aussi, de fumer de temps à autre un bon cigare d'occasion.."

UNE COMPARAISON

POUR REMETTRE LES CHOSES AU POINT

Le gouvernement d'Ottawa, encore cette année, a jugé bon de ne favoriser le cultivateur que d'une mince réduction sur la taxe des instruments aratoires. Pour l'excuser, ses amis protectionnistes, eux si grassement favorisés, disent partout que la nouvelle taxe sera de 2½ pour cent plus basse que celle proposée par la convention de réciprocité de 1911.

Halte-là! messieurs. Pas si vite, s'il vous plait.

On va vous remettre au point.

La nouvelle taxe est une réduction, mais sur les faucheuses et moissonneuses seulement.

La réciprocité, si elle avait passé, n'aurait abaissé les droits que de 2½ pour cent (pour commencer) sur les mêmes faucheuses et moissonneuses cela est encore vrai. Mais en vertu de la réciprocité, la réduction de la taxe, à 2½ et plus pour cent, devait porter sur toute la ligne des instruments d'agriculture, non plus sur deux articles seulement.

Et cette assertion étant basée sur les données officielles, on ne peut la récuser.

* * *

Ci-après, une liste des droits, tels que revisés par le gouvernement actuel, comparés aux droits que nous aurions payés sous le régime de la réciprocité.

La première colonne énumère les instruments imposés, où je laisse les noms en anglais, tels que trouvés dans les documents officiels. La deuxième colonne indique les droits actuels: la troisième colonne les droits tels que soumis par le projet de réciprocité. Une quatrième colonne résume la différence en faveur du cultivateur.

	Taux actuels p.c.	Taux réciprocité p.c.	Différence p.c.
Farm wagons	25	22½	2½
Plows	20	15	5
Harrows	20	15	5
Drills and Planters	20	15	5
Horse Rakes	20	15	5
Cultivators	20	15	5
Threshing machines	20	15	5
Portable engines	20	20	0
Hay loaders	25	20	5
Potato diggers	25	20	5
Feed cutters	25	20	5
Grain Crushers	25	20	5
Fanning Mills	25	20	5
Hay tedders	25	20	5
Farm or field rollers	25	20	5
Manure spreaders	20	20	0
Mowers	12½	15	2½
Binders	12½	15	2½

Ces chiffres — officiels — parlent par eux-mêmes. (Le tout selon le "Grain Growers' Guide).

* * *

Les deux articles mentionnés au bas de la colonne, dans le tableau ci-dessus, sont précisément cette faucheuse et cette moissonneuse favorisées d'une détaxe de cinq pour cent, de sorte qu'à l'avenir nous les aurons en payant un droit de 12½ pour cent, au lieu de 15 pour cent promis par la réciprocité. Cela fait une différence de 2½ pour cent à mettre au crédit de la gracieuseté du gouvernement protectionniste.

Mais, voyez donc les différences, autrement importantes, en faveur des autres instruments. Puis, faites le compte.

Ce tableau ne donne pas une liste complète de la machinerie agricole dont les prix sont grossis par l'impôt, ne comprenant, si je vois bien, que les instruments affectés par une revision plus récente.

NULLE DETTE DE RECONNAISSANCE

Le ministre des Finances du Canada — ou le gouvernement, ce qui revient au même — a-t-il droit à la reconnaissance des cultivateurs, par suite d'une légère diminution des droits sur des faucheuses et moissonneuses? Pas du tout.

Voici pourquoi.

"Il n'y a aucune réduction de droits au bénéfice du cultivateur sur aucun article autre que les moissonneuses et les faucheuses, et quand le droit protecteur sur ces machines fut dégrevé de 5 pour cent, le gouvernement RELEVA les droits sur le fer et l'acier.

"Un cultivateur achète une moissonneuse-lieuse tous les dix ans, et le gouvernement dégrève le droit d'environ cinq dollars. Mais chaque fois que le cultivateur achète un baril ou une livre de CLOUS un paquet de BROQUETTES ou un article quelconque de FER ou d'ACIER, achats qu'il fait chaque jour de l'année, qu'arrive-t-il?

"En retour de ce dégrèvement de $5 sur sa moissonneuse et de $2.50 sur sa faucheuse, soit un total de $7.50, selon le nouveau tarif annoncé par le ministre le 6 avril, le cultivateur paiera $35 ou $40 de plus pour les articles grevés le même jour par le même ministre, en plaçant le fer et l'acier sur la liste des articles imposés.

"Jamais encore on n'avait traité le cultivateur avec pareille indifférence et pareil sans-gêne."

Cet exposé a été fait à la Chambre des Communes (voir page 2732, DEBATS DES COMMUNES, "Rapport officiel"), par M. Turriff, député d'Assiniboine, le 7 avril, en réponse au discours du budget prononcé la veille par le ministre des Finances.

Personne encore, à la Chambre, n'a osé depuis lors contredire M. Turriff là-dessus.

* * *

La séance suspendue à onze heures et onze minutes du soir, M. Turriff a repris la suite de son discours en la séance suivante du lendemain, le 8 avril, ré-affirmant son avancé de la veille avec une force nouvelle.

Ses paroles étant d'un puissant intérêt, surtout pour les cultivateurs, nous devrions en prendre bonne note et les retenir avec soin pour plus tard. Ecoutons bien:

"Je parlais (hier soir) des droits de douane sur les machines agricoles, dit-il, et je faisais remarquer que l'exposé budgétaire n'est pas à l'avantage des cultivateurs; que le cultivateur n'en bénéficiera pour ainsi dire pas du tout, et que les manufacturiers seuls profitent des dispositions budgétaires.

"Je faisais remarquer que la réduction de 5 pour 100 des droits sur les engerbeuses et les faucheuses revenait à $5 par engerbeuse et $2.50 par faucheuse. Comme ces machines durent ordinairement de huit à dix ans, le cultivateur se trouve à bénéficier d'environ 90 centins par année.

"En faisant cela d'un côté, le ministre des Finances permet aux manufacturiers, par un autre côté, de faire payer aux cultivateurs de DIX à VINGT dollars DE PLUS par an, en augmentant le prix du matériel et en donnant aux manufacturiers une ÉLEVATION de droits sur le fer et l'acier. (Débats des Communes, etc., page 2735)."

Ces faits, il faut les tenir pour vrais, puisqu'ils n'ont pas été réfutés, et n'ont pu l'être, par aucun des orateurs protectionnistes qui ont longuement parlé, à leur tour, après M. Turriff.

* * *

Tirons une conclusion de tout cela: le gouvernement fait semblant de donner aux cultivateurs d'une main ce qu'il leur prend réellement d'une autre main.

En retour d'un petit bénéfice annuel de 90 cents, il ouvre nos goussets aux manufacturiers qui en soutirent de 20 à 30 piastres par année.

* * *

Si les gros manufacturiers millionnaires permettent à notre gouvernement, qui se fait leur très humble serviteur un peu trop fort, de leurrer les cultivateurs avec une petite faveur de rien, n'est-ce pas afin de nous amadouer en prévision des élections futures ou prochaines?

Et le tour aura été joué à l'avenir comme par le passé.

Braves et trop confiants cultivateurs, allons-nous toujours nous laisser duper comme ça?

Tomberons-nous encore une fois dans le panneau? L'avenir le dira.

A. G.

—o—

LE BUDGET! OH! LE BEAU BUDGET!

Rien pour l'Agriculture.—Qu'est-ce qu'un budget?

DANS LES ARTICLES qui précèdent, on s'est entretenu assez longuement du discours du budget, au sujet duquel il y a tant à dire, critiquer et reprendre en ce qui concernent le bien-être de la classe agricole.

Je n'ai pas à m'occuper des autres questions soulevées en cette occasion, ni des opinions variées des politiciens libéraux et conservateurs.

* * *

LA POLITIQUE proprement dite, je l'abandonne à JEAN-BAPTISTE, mon voisin, qui en fait une spécialité dans une autre page, mais ne la voit jamais qu'à travers ses lunettes rouges. C'est son affaire.

Cela ne m'empêche pas de lire tous ses articles avec la même assiduité — ou impartialité — que je mets à lire la contre-partie dans les journaux adverses.

Je tiens à me renseigner afin de savoir ce que j'aurai à faire le jour du vote. Je dis donc le pour et le contre, tout ce qui me tombe sous la main autant que possible.

* * *

POUR TOUT DIRE et dire vrai, la politique générale ne me touche plus guère qu'en autant que les intérêts supérieurs de l'agriculture et du cultivateur y sont impliqués.

L'industrie agricole étant la première et la plus importante, la nourricière des autres industries, la source principale de la richesse publique, est-ce qu'un bon gouvernement national ne devrait pas la protéger avant tout, et par-dessus tout?

Oui, et c'est ce qu'on a oublié de faire jusqu'ici.

Sous ce rapport, nos deux grands partis politiques sont à blâmer dans le passé, me semble-t-il. Pourquoi ne pas le dire?

Mais qu'en sera-t-il dans l'avenir? Y aura-t-il un changement?

Qui vivra verra.

* * *

DIGRESSION FAITE, revenons à notre sujet: cette partie du budget qui concerne la machinerie agricole.

* * *

Le discours du budget a été prononcé le 6 avril; puis la discussion qui s'en est suivie, au parlement, a duré depuis lors jusqu'à la première heure matutinale du 24 avril, h. 1.45 a.m.

En tout 17 ou 18 jours, moins les six jours de congé pour la vacances de Pâques. Voir par là l'importance de la question ou des questions s'y rattachant.

En effet, la situation financière du pays, les revenus et dépenses publiques de l'année écoulée, une estimation de celles de l'année courante, une prévision de celles de l'année suivante, la dette nationale, les surplus et les déficits, les sources du revenu, c'est-à-dire les impôts ou la taxe, tel est le constant objet d'un exposé ou discours budgétaire.

Et ce discours est toujours débité par le ministre des Finances ou, autrement dit, "le grand argentier" du pays.

Ce discours, on l'attend toujours avec grande hâte, souvent même avec anxiété. Le budget, c'est la grosse affaire de toute session parlementaire, le clou, la pièce de résistance. C'est le "reintier," le "backbone" de la politique.

Pas de budget, pas de gouvernement possible, pas de politique.

* * *

CETTE ANNEE, le peuple et nombre de députés se demandaient, avec l'espoir dans l'âme, si le gouvernement allait enfin se rendre à la sollicitation générale et prendre le chemin le plus court vers une solution du problème de la vie chère.

On a espéré, jusqu'au dernier moment, la "détaxation" de la farine, doublé et des grains, des denrées alimentaires et de l'outillage du laboureur de manière à favoriser davantage l'agriculture et la production agricole qui nourrit le genre humain.

Au fait, les prévisions budgétaires de M. White, ministre des Finances, annoncent de grands et de nombreux changements dans le tarif des douanes.

Mais, cruelle déception, la farine ne sera pas détaxée, ni le blé, ni la nourriture ou denrée alimentaire, ni l'outillage agricole.

Car, la légère réduction sur la faucheuse et la moissonneuse seulement n'en est pas une en fin de compte, puisque les gros manufacturiers, les impitoyables manufacturiers millionnaires, pourront encore d'une main reprendre à l'agriculture nourricière le centuple de ce qu'ils font semblant de lui céder de l'autre main.

* * *

LES MODIFICATIONS TARIFAIRES — toutes — du budget de cette année sont à l'avantage de l'industrie manufacturière et du gros commerce.

RIEN, mais rien, pour l'industrie agricole, malgré la lourde et l'énorme tâche qu'on lui impose cependant de faire vivre le gros commerce et l'industrie manufacturière.

—o—

LE COMMENT ET LE POURQUOI D'UNE DISTINCTION ABSURDE

Principes contradictoires.—Prétentions erronées. — Déductions fausses.—Conclusions à rebours

ANTONIO GAGNEPAIN, que vous connaissez déjà, désire poser une question — et y répondre séance tenante.

Il s'agit du pourquoi de certaines choses curieuses, singulières, pas absolument indéchiffrables néanmoins.

Nom de nom!... dès les premiers mots de cette tribune agricole, on n'a fait que parler budget, taxation, tarif, protectionnisme, instruments aratoires, toujours le même sujet ou à peu près, quoiqu'en des chapitres séparés et sous des aspects différents. Trève de ces longueurs interminables! — Finissons.

Tant de considérants demandent une solution précise. Aurons-nous un dernier mot qui explique tout le reste?

* * *

LA QUESTION, s'il vous plait, la question?

Voici: Pourquoi le ministre des Finances, dans son prononcé du 6 avril, fait-il une DISTINCTION entre les faucheuses et moissonneuses, d'un côté, et toutes les autres machines agricoles, d'autre part?

Pourquoi ne pas donner à toutes la même considération?

Quel est le fin mot de cette distinction logiquement inexplicable? Il importe de le savoir.

REPONSE: Il y a plusieurs raisons à cela, mais pas une seule de bonne.

M. le ministre en a exposé deux, n'y croyant pas lui-même. Il a caché les autres, les connaissant trop bien.

Mais laissons-le parler. Il a une parole intéressante et, parfois, très instructive.

* * *

PREMIERE EXPLICATION ou raison: "Je ferai, dit M. le ministre, une DISTINCTION entre les moissonneuses et faucheuses et les autres instruments agricoles: c'est que pour les instruments (faucheuses, moissonneuses), employés au pays, il y a une REMISE sur le fer et l'acier entrant dans leur fabrication. C'est là une distinction entre les industries engagées dans la fabrication des autres instruments." (Paroles de M. White, le ministre, d'après le Rapport Officiel des débats de la Chambre)".

C'est assez clair; mais, comme pour se faire mieux comprendre, le ministre dit encore: "Je crois utile de rappeler à la Chambre qu'il existe déjà une REMISE de droits sur le FER et l'ACIER, les deux produits principaux employés dans la fabrication de ces machines (faucheuses et moissonneuses-lieuses). A plus d'une reprise on a demandé d'abolir cette remise de droits.... Mais, dans l'intérêt de la classe agricole,... nous nous sommes dit:

Suite à la page 7

TRIBUNE AGRICOLE

Suite de la page 6

Nous (le gouvernement) allons maintenir cette remise sur le fer et l'acier; elle représente environ 2 et 2½ pour 100 de la valeur d'une moissonneuse, d'une faucheuse. — Je fais une DIFFERENCE entre les industriels qui fabriquent ces machines et ceux qui fabriquent les autres instruments aratoires. (Débats de la Chambre, rapport officiel, page 2670)."

C'est complet.

Telle est la première raison de la différence faite par le gouvernement entre une catégorie et une autre catégorie d'instruments. Différence ou distinction sur laquelle il prétend justifier sa réduction (ou prétendue réduction) de 5 pour 100 sur la taxe des faucheuses et des moissonneuses, tout en se refusant à la moindre réduction, en faveur de tous les autres outils et machineries agricoles.

Pourquoi? Eh! à cause d'une remise d'argent pour rembourser le manufacturier qui a payé la douane, le droit d'entrée sur le fer et l'acier importés du dehors.

Saviez-vous cela vous autres, messieurs les fermiers? Je parie "non."

Parlons-en donc, sous peine d'allonger le présent entretien, puisqu'en effet la chose en vaut la peine.

Vous allez apprendre d'autre chose encore.

DES 75 OU 77 COMPAGNIES, petites et grosses, très petites et très grosses, qui fabriquent de l'outillage aratoire au Canada, selon le recensement de 1911, quatre seulement manufacturent les faucheuses et moissonneuses: la compagnie Massey-Harris, de Toronto; la compagnie International Harvester, d'Hamilton; la compagnie Frost & Wood, de Smith Falls, la compagnie Nexon, d'Ingersoll.

Ces gens-là importent de l'étranger des quantités énormes de fer et d'acier, sur quoi le gouvernement prélève tout de suite son "tarif," droit d'entrée ou taxe d'importation.

Puis, une fois la fabrication achevée, et avant de mettre sa moissonneuse sur le marché, M. le manufacturier en détermine le prix de vente, en ajoutant au prix de revient la taxe d'importation déjà payée pour les matériaux importés, en plus de la taxe de protection proprement dite qui sera à l'avenir de 12½ au lieu de 17½ pour 100.

Puis, après cela, le gouvernement s'en va gracieusement faire REMISE, rembourser à M. le manufacturier le montant de la taxe qu'il lui a déjà fait payer lors de l'importation du fer et de l'acier.

Qu'arrive-t-il alors? Il arrive que M. le manufacturier, son prix de vente étant fixé d'avance, il ne le dérange plus, de sorte qu'en achetant une faucheuse et en la payant, le pauvre cultivateur rembourse une deuxième fois à M. le manufacturier millionnaire la taxe d'importation du fer et de l'acier. C'est une extortion.

Pourquoi, mais pourquoi le gouvernement ne veut-il pas abolir cette taxe d'importation sur des matériaux si nécessaires à la fabrication de nos faucheuses, puisque ces matériaux ne se trouvent pas dans notre pays?

Et, s'il ne veut l'abolir, cette taxe, pourquoi au moins ne la garde-t-il pas dans le trésor public, au lieu de la REMETTRE, après l'avoir prélevée, pour ensuite se refaire au dépens de la "classe agricole"?

Non, M. le ministre, la manoeuvre ministérielle ne se fait pas dans l'intérêt de la classe agricole, qui en est au contraire trois fois la malheureuse victime.

* * *

ON VOIT donc que ça ne tient pas debout, cette première raison invoquée par le gouvernement pour justifier sa fameuse DISTINCTION.

Raison couvée par un mensonge! Supercherie, faux prétexte.

Le gouvernement a tellement conscience de la faiblesse de ce premier argument que M. le ministre des Finances s'est vu dans la nécessité d'en déterrer un deuxième, quoique pas meilleur.

* * *

SECONDE EXPLICATION ou raison du gouvernement: M. le ministre prend la parole.

"Il y a aussi, dit-il, le point de distinction qui suit: ces industries se rangent parmi celles qui se sont le plus développées de l'univers. — La fabrication des moissonneuses, lieuses et faucheuses a atteint une PERFECTION extraordinaire tant au CANADA qu'aux Etats-Unis, et je me déclare FIER de constater que le fabricant CANADIEN est non seulement CAPABLE de tenir tête à la concurrence, mais qu'il a souvent LA SUPERIORITE sur ses concurrents du marché du MONDE ENTIER (page 2670 du rapport officiel des Débats)."

Très bien! M. le ministre. Hourra pour vous!

Ce que vous avez dit là, c'est la pure vérité.

Ah! M. le ministre, si vous parliez toujours comme ça!

* * *

NON, comme M. le ministre veut bien l'avouer, le fabricant canadien d'instruments aratoires, surtout des faucheuses et des moissonneuses, n'a plus à craindre la compétition étrangère ni au Canada ni à l'étranger même.

Au contraire, c'est lui maintenant qui se fait craindre de TOUS ses compétiteurs sur TOUS les marchés du monde entier.

Il n'a plus besoin de la protection, et depuis longtemps.

Ce qu'il faut, c'est abolir totalement la taxe de protection, non l'adoucir d'un petit 5 pour cent seulement.

* * *

LE PEUPLE ET LA CHAMBRE ont espéré, jusqu'au dernier moment, l'annonce officielle d'une abolition totale et complète tant de la taxe de protection du manufacturier que de la taxe d'importation du fer et de l'acier.

Mais, ô déception, rien de cela n'a été fait.

Le gouvernement, par son ministre, nous annonce que le cultivateur sera mis à l'avenir dans l'obligation de payer directement au manufacturier — qui n'en a pas besoin — une taxe de protection de $12.50 par moissonneuse, en plus d'une compensation d'au moins $2.50 pour la taxe d'importation sur le fer et l'acier.

C'est révoltant.

* * *

En guise de consolation, le gouvernement nous assure que les cadeaux gracieux, que le pauvre homme sera forcé de faire au millionnaire, seront abaissés de 5 pour 100, $12.50 au lieu de $17.50 par moissonneuse.

Comme c'est généreux!

* * *

LES PARTISANS fanatiques de la politique de protection mensongère refuseront sans doute de me croire sur parole.

C'est pourquoi je vais leur citer les paroles mêmes de M. le ministre qu'ils n'oseront jamais démentir.

"Prenant en considération, dit-il, les conditions FLORISSANTES de cette industrie, et le fait qu'elle JOUIT déjà d'une REMISE sur le fer et l'acier..... NOUS avons CONCLU que les droits sur les moissonneuses, lieuses et faucheuses, qui sont maintenant de 17½ pour 100, peuvent être réduits à 12½ pour 100 (page 2760 du rapport officiel des Débats)."

La conclusion du gouvernement, au lieu de l'excuser, le condamne.

Conclusion fausse, absurde, contradictoire.

Comment! vous protégez une industrie FLORISSANTE, tandis que vous écrasez le cultivateur qui ne fleurit pas lui, et vous n'avez pas honte de vous en vanter!

Vous faites remise de la taxe à M. le millionnaire qui est cent mille fois capable de la bien payer, puis, vous vous refaites de ce sacrifice en doublant et triplant la taxe imposée sur le pauvre diable qui serait bien aise, lui aussi, d'une remise.

* * *

DE TOUTE EVIDENCE, les deux explications du gouvernement n'expliquent rien, ses raisons ne valent pas une chique de tabac noir.

C'est que les véritables raisons, le gouvernement ne peut les avouer sans honte; et il ne les avouera jamais.

Mais je les connais, et, dès la semaine prochaine, je vais les publier.

Ce sera le dernier mot qui explique tout.

Après m'avoir lu, on ne pourra s'empêcher de dire: "mais, c'est vrai, ça."

* * *

Le gouverdnement Laurier, pendant 15 ans, a fourni de la chair humaine aux hommes de proie. Il a été justement puni.

On ne sait quel châtiment la justice d'en Haut réserve au gouvernement du jour qui n'est pas meilleur, mais on sait que justice se fera tôt ou tard.

ANTONIO GAGNEPAIN.

* * *

Je demande pardon à mes bienveillants lecteurs pour avoir été trop long sans doute.

Mon excuse, c'est mon désir de les renseigner sur des affaires qu'ils on tout intérêt à connaître et qu'on ne leur fait pas assez connaître.

A. G.



VENTE A L'ENCAN DE TERRES A FERME A CASAVANT

Conformément aux instructions reçues de M. Emile Casavant, exécuteur de feu Alphonse Lamarche, de Casavant, Alberta, il sera offert en vente par encan public, sur la propriété, à CASAVANT, le vendredi, 15 mai 1914, à une heure de l'après-midi, les terres suivantes:

Le quart de section nord-ouest de la section trente-quatre (34) Township cinquante-sept (57) rang vingt-cinq (25), ouest du quatrième méridien, dans la province d'Alberta.

La terre est située à environ trois cents pieds du bureau de poste de Casavant, et à environ deux milles par la route de la station de Legal.

Cette propriété consiste en cent soixante acres de bonne terre arable, à l'exception de la voie ferrée du C. N. R. qui traverse la propriété, et il a environ vingt-deux acres en culture, et le reste de la terre est partiellement déboisé.

Le sol est une terre noire, et la propriété est toute clôturée avec des poteaux et de la broche, il y a un bon puits sur la propriété.

Les bâtisses consistent en une maison de planches, une écurie en bois rond de 22 x 32 et deux autres petites constructions en bois rond.

Les voisins sont tous Canadiens-français.

Les conditions de la vente seront fixées au moment de la vente.

Tous les objets mobiliers appartenant à la succession du défunt seront offerts en vente en même temps que la propriété.

EDWARDS, DUBUC & PELTON
Avoués pour l'exécuteur.

EMILE CASAVANT,
Exécuteur.

4-30-21

AVIS AUX CREANCIERS DE FEU ALPHONSE LAMARCHE, ANCIENNEMENT DU BUREAU DE POSTE DE CASAVANT.

Avis est par les présentes donné que toutes les personnes ayant des réclamations à faire sur la succession de feu Alphonse Lamarche, décédé le 17ème jour de décembre A. D. 1913, sont requises d'envoyer à Emile Casavant, exécuteur, Bureau de Poste de Casavant, le ou avant le 25ème jour de juin 1914, un état complet de leurs réclamations et de toutes les garanties détenues par elles, dûment certifiées, et que, après cette date, l'exécuteur procédera à la répartition de la succession du défunt aux parties y ayant droit, ayant égard seulement aux réclamations, dont avis aura été donné audit Emile Casavant.

Daté à Edmonton ce 23ème jour d'avril A. D. 1914.

EDWARDS, DUBUC & PELTON
Avoués pour l'exécuteur.

4-30-31

A NOS ABONNES

Un certain nombre d'abonnés du "Courrier de l'Ouest" doivent des arrérages d'abonnement à l'administration de notre journal. La petite dette de chacun d'eux prise séparément est peu de chose! Mais on connait le proverbe: "Ce sont les petits ruisseaux....."

La publication d'un journal est onéreuse et le revenu provenant du paiement des abonnements est indispensable pour "boucler le budget." Certains abonnés sont en retard de deux ou trois années; ces abonnés, nous en sommes certains, n'hésitent pas à payer les factures de leurs fournisseurs; pourquoi négligent-ils celle de leur journal?

Il ne viendra à personne l'idée qu'un journal puisse être servi, chaque semaine, gratuitement à plusieurs milliers de personnes. Avant de pouvoir expédier le journal à sa clientèle l'administration a dû payer le papier, la main-d'oeuvre, etc., elle a donc droit, en retour du service de son journal, d'être indemnisée de ces frais.

Nos abonnés retardataires, qui chaque semaine reçoivent la visite du "Courrier," songent-ils à cela?

Nous livrons ces quelques réflexions à leur méditation. Un avis à été envoyé à chacun d'eux fixant le montant de leur petite dette; un prompt règlement de celle-ci serait pour nous le meilleur des encouragements dans la lutte que nous soutenons en faveur du français.

Nos annonceurs sont priés de nous faire parvenir leurs copies d'annonces au plus tard le lundi soir; et ils s'assureront par là une meilleure disposition dans nos pages.

CHRONIQUE LOCALE

Nous sommes heureux d'apprendre que le Dr Quesnel, d'Edmonton, vient d'être choisi comme médecin des "Artisans Canadiens-français", en remplacement du Dr Sabourin, qui est allé s'établir au Lac LaBiche.

Le Dr Quesnel est l'un des meilleurs médecins de notre ville et le Cercle local des Artisans doit être tout particulièrement félicité du choix heureux qu'il vient de faire.

Les nouvelles fonctions du Dr Quesnel contribueront, nous en sommes certains, à élargir le cercle de compatriotes où notre distingué concitoyen jouit de l'estime et de la sympathie unanimes.

* * *

M. Ernest Bilodeau, le sympathique secrétaire général de la Société du Parler Français d'Alberta, fera, dimanche prochain, 3 mai, au Club National, Hôtel Richelieu, une conférence qui offrira le plus vif intérêt.

M. E. Bilodeau, qui a fait un séjour de plusieurs années en France, parlera de ses "Souvenirs de Paris."

* * *

MM. J. C. O. Brière, notaire public, de North Edmonton, et M. Wadleigh doivent partir au commencement du mois prochain pour un long voyage dans la vallée de la Rivière La Paix. Des amis des deux voyageurs nous disent que ceux-ci entourent leur départ du plus grand mystère et qu'il se pourrait qu'ils provoquent une vive surprise lors de leur retour. Nos meilleurs voeux de succès.

* * *

MM. Louis Magnan et H. Carreau, de New Bedford, Mass., sont arrivés dans notre ville. M. Louis Magnan est venu rendre visite à ses fils établis à North Edmonton; M. Magnan se fixera probablement en Alberta. M. Carreau demeurera définitivement au milieu de nous.

* * *

Etaient de passage à Edmonton, cette semaine:

M. et Mme Oscar Savard, Philippe Racicot, Ernest Cloutier, J.P., Mme Arthur Poirier et M. Laurence Garneau et ses fils, J. et A. Garneau, tous de St-Paul, Alta.

M. Alph. Gaumont, de Lamoureux.

* * *

M. Furois, de Québec, est de passage à Edmonton cette semaine, en visite chez son beau-frère et sa soeur, M. et Mme C. H. Bélanger.

* * *

M. McCarthy, bien connu dans notre ville, vient d'ouvrir un grand magasin de liqueurs, avenue Jasper, dans les anciens locaux occupés par les bureaux de The Imperial Agencies. L'assortiment du nouveau magasin est de premier choix et la clientèle canadienne-française est particulièrement sollicitée.

* * *

Nous apprenons le prochain mariage de notre ami, M. Ernest Bilodeau, secrétaire particulier de l'hon. M. Wilfrid Gariépy, et secrétaire-général de la Société du Parler Français d'Alberta, avec Mlle Juliette Madore, fille de M. et Mme J. A. Madore, de la 25ème rue.

Le mariage sera célébré le 12 mai prochain.

Nous offrons nos meilleures félicitations aux futurs époux.

* * *

M. et Mme J. H. Gariépy donnaient un dîner, dimanche soir en l'honneur de Mlle Juliette Madore, fiancée à M. Ernest Bilodeau.

Mlle Madore portait une élégante robe de satin rose avec draperies de chiffon bleu. La table était élégamment décorée de roses roses.

Les invités étaient, en outre des fiancés, M. et Mme Dechêne, M. et Mme Cléophas Gariépy, Mlle Tessier et M. Guay. M. et Mme J. A. Madore, M. et Mme L. Madore et M. Boivin assistaient à la réception qui suivit le dîner.

* * *

M. F. J. Tonkin, représentant la Compagnie Winnipeg Church Goods.Ltd, et anciennement de la maison W. E. Blake & Son, de New-York, est arrivé dans notre ville, amenant un grand nombre d'échantillons d'objets religieux, qui sont actuellement exposés aux salles d'échantillons de l'Hôtel Cecil. 3-30-1t

* * *

M. J. G. Turgeon, M.P.P., de Hardisty, est de passage à Edmonton, cette semaine.

MM. A. Frenette et A. Millette, ce dernier agent-général de "La Sauvegarde," de Montréal, sont de passage à Edmonton, et sont descendus à l'hôtel Cecil.

* * *

M. J. O. A. Létourneau, de Tofield, est également de passage dans notre ville, ainsi que M. J. H. Gaudette, de Denver, Col.

* * *

M. et Mme Lucien Dubuc sont allés au début de la semaine à Prince Albert, Sask.

* * *

Mme Thomas Lessard, de St-Paul, Alta, est en visite, accompagnée de ses deux enfants, chez sa mère, Mme Lambert, à Edmonton.

* * *

M. J. A. Lamarre, dentiste, autrefois de St-Paul, Alta, est arrivé à Edmonton pour s'y fixer, après avoir passé l'hiver en province de Québec.

* * *

MM. Jos. Bélanger et H. Montambeau, de St-Paul, sont de passage à Edmonton cette semaine.

* * *

M. et Mme J. B. Côté, de Legal, Alta, sont de passage à Edmonton, cette semaine.

* * *

M. F. Michelet, Edmonton Sud, est parti la semaine dernière pour Montréal, où il s'embarquera le 2 mai à bord de la "Touraine," à destination de la France. M. F. Michelet sera de retour à Edmonton dans le courant du mois d'août.

* * *

Mercredi, 29 avril, avaient lieu à St-Albert, les funérailles de Thomas Flynn, l'infortuné victime du terrible accident de tramway que nous relatons plus loin.

Un grand nombre d'amis de la famille Flynn, d'Edmonton et de Morinville, s'étaient joints à la population de St-Albert pour rendre un dernier témoignage de sympathie au défunt; aussi la cathédrale, tendue de draperies de deuil, était-elle remplie lorsque le Rév. Père Mérer, assisté des RR. PP. Philippot et Ladet, donna l'absoute.

Mgr l'Archevêque assistait au service funèbre. Nous avons remarqué dans l'assistance: l'hon. P. Ed. Lessard, M.P.P., MM. L. Boudreau, M.P.P., W. Sheppard, G. Rudd, J. O. C. Brière, A. Gauthier, T. Lavoie, J. Paquet, Trudel, d'Edmonton, MM. N. Hellinger, A. W. Steffes, A. A. Steffes, W. McDonald, Jos. Pitre, etc. de Morinville, ainsi que de nombreuses autres personnes de St-Albert et d'Edmonton, dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

Nous offrons nos condoléances à la famille Flynn, si douloureusement frappée par le terrible accident de lundi.

* * *

M. Désiré Rivest, propriétaire du salon de barbier de l'hôtel Queen, avenue Jasper Est, informe ses nombreux amis et tous nos compatriotes en général, que ce salon, récemment ouvert, est pourvu de toutes les améliorations sanitaires et de luxe. M. Rivest sollicite l'encouragement de tous les Canadiens-français. Satisfaction garantie à tous. Nous recommandons vivement l'établissement de M. Rivest à tous nos lecteurs.

———o———

SOIREE DRAMATIQUE A NORTH EDMONTON

On nous prie d'annoncer que le Cercle Dramatique Jeanne d'Arc donnera une intéressante soirée récréative à la salle paroissiale de North Edmonton, mardi prochain, à 8 heures et demie du soir, au profit de l'église des RR. PP. Franciscains.

Les membres du Cercle Jeanne d'Arc interprèteront l'amusante comédie intitulée: "Les vivacités du Capitaine Tic," qui obtint un si vif succès il y a quelques semaines à Edmonton, lors de la soirée donnée par le Cercle à la salle de l'Ecole Séparée de la Troisième rue.

En outre de la comédie le programme comporte des chants, déclamations, soli de musique par des amateurs distingués et une conférence faite par le R. P. Hudon, S.J., dont on a pu, à plusieurs reprises déjà, apprécier vivement le talent oratoire.

Tous nos compatriotes sont invités à assister à cette soirée, qui réserve des heures charmantes aux spectateurs.

RETRAITE POUR LES HOMMES

Nous rappelons que la retraite pour les hommes et les jeunes garçons, dans la paroisse de l'Immaculée Conception, commencera dimanche, 3 mai, à la grand'messe, à 10 h. 45.

La retraite sera prêchée par le R. P. Prince, S.J.; il y aura messe et instruction le matin à 6 h. moins le quart et 8 h. moins le quart, et bénédiction du T. S. Sacrement, le soir à 7h. 30.

L'horaire des offices de la retraite permettra donc à tous les hommes et jeunes gens de la paroisse de suivre la retraite et personne n'aura d'excuse pour négliger ses devoirs de bon chrétien.

Cette semaine a lieu la retraite pour les dames et les jeunes filles, prêchée par le même prédicateur, la retraite prendra fin dimanche prochain à 3 heures de l'après-midi. Cette retraite est suivie par de nombreuses dames et jeunes filles avec une grande assiduité. L'exemple est édifiant et profitera à toute la paroisse.

———o———

ATTAQUE NOCTURNE

Dans la nuit de samedi un nommé Frank Linder a été assailli par deux inconnus qui, après l'avoir étourdi d'un coup de bâton, lui volèrent une épingle de cravate avec diamant, estimée à $300. Un policeman donna la chasse aux deux bandits, mais ceux-ci, après avoir tiré deux coups de revolver dans la direction du policeman, purent disparaître sans être appréhendés.

———o———

CONFIRMATION A ST-ANTOINE

La cérémonie de la Confirmation pour les enfants aura lieu dimanche prochain, 3 mai, à l'église St-Antoine, à 7 heures 30 du soir. Environ 40 enfants recevront la Confirmation et prononceront la rénovation des voeux du baptême. Après la cérémonie de la Confirmation Sa Grandeur Mgr Legal, archevêque d'Edmonton donnera le sermon de circonstance.

———o———

VERS TORONTO!

Du 21 au 25 juin, une grande convention de tous les "Ad Clubs" d'Amérique aura lieu à Toronto.

A elle seule l' "Association Industrielle" d'Edmonton enverra de trois à quatre cents délégués par train spécial.

Tous ces délégués revêtiront un uniforme blanc à boutons de cuivre et porteront une insigne aux couleurs d'Edmonton. Une fanfare accompagnera les excursionnistes et un journal, imprimé à bord du train, et portant le titre de "Edmonton Spirit" sera distribué aux voyageurs en cours de route.

———o———

POUR L'ABOLITION DES BARS

L' "Alberta Temperance and Moral Reform League" entreprend une grande campagne de propagande dans notre ville pour obtenir l'abolition des bars et du commerce de liqueurs en général.

Des quartiers-généraux ont été installés avenue Jasper et l'on a fait appel à des orateurs d'Ontario pour prendre la parole dans de grandes assemblées, qui auront lieu dans les diverses localités de la province. Une pétition monstre sera présentée à la Chambre provinciale, l'automne prochain, pour demander un référendum sur la fermeture des bars.

———o———

UNE CONFERENCE DU R. P. DRUMMOND, S.J.

Le R. P. Drummond, S.J. a fait une fort intéressante conférence, dimanche dernier, devant les membres de la Ligue des Femmes Catholiques, à la salle de l'Ecole Séparée, Troisième rue. Le Révérend Père a parlé avec éloquence des devoirs de la femme catholique dans l'éducation des enfants, et de son rôle charitable dans la Société. Les paroles du R. P. Drummond ont été fréquemment applaudies.

Puis la secrétaire de la Ligue, Mme H. B. Dawson, a présenté le rapport des oeuvres de la Ligue durant l'année.

Des demandes de secours, provenant de 90 femmes, ont été reçues; cinquante jeunes filles ont été placées, et un grand nombre de voyageuses sans famille ont été hospitalisées au refuge de la Ligue.

De nombreuses dames se sont enrôlées dans la ligue à l'issue de la réunion de dimanche dernier.

———o———

UN VOL AUDACIEUX

Samedi dernier, au moment où la foule était compacte dans l'avenue Jasper, vers dix heures du soir, un nègre, demeuré inconnu, pénétra dans le magasin de bijouterie Johnson & Hubb et déclara vouloir faire réparer sa montre. Tandis que l'employé, la montre en main, se dirigeait vers le fond du magasin pour prendre un outil, le nègre saisit un plateau, dans la vitrine, contenant neuf bagues avec diamants et s'enfuit. Avant que l'employé fut revenu de sa surprise, le nègre était monté dans un tramway allant vers l'ouest. On ne l'a pas revu!

———o———

M. J. A. McNeil, le populaire marchand de tabacs de notre ville, informe sa nombreuse clientèle que l'on trouvera en tout temps à son magasin, 243 avenue Jasper Ouest, ou au comptoir des cigares de l'hôtel Selkirk, un choix important de cigares, cigarettes ou tabacs des meilleures marques. Tous nos compatriotes sont invités à accorder leur clientèle à M. J. A. McNeil, qui n'épargnera aucune peine pour leur donner satisfaction absolue. Journaux et livres français.

———o———

ACCIDENTS MORTELS

Deux accidents mortels se sont produits à Edmonton à un jour d'intervalle.

Samedi, deux chevaux attelés à un wagon prirent peur au sommet de la montée de Strathcona, et partirent au grand galop vers la rivière. Dans le wagon étaient deux hommes, A. Lilly et E. Hennessey. A mi-côte la voiture versa dans une tranchée que l'on creuse actuellement pour la pose des égouts. Lilly fut projeté hors de la voiture et reçut des contusions sans gravité, mais Hennessy, frappé violemment contre l'extrémité de l'essieu de derrière, se fractura le crâne.

Relevé sans connaissance, l'infortuné expira, quelques instants plus tard à l'hôpital de Strathcona où on l'avait transporté d'urgence.

* * *

Le deuxième accident mortel s'est produit lundi vers midi, avenue Namayo, à l'angle de la rue Picard.

Un jeune homme, Thomas Flynn, voyageur pour une maison d'automobile, descendait d'un tramway allant vers le nord, et voulait traverser la rue en passant derrière la voiture; malheureusement il ne vit pas un autre tramway allant en sens inverse et il fut heurté violemment et projeté sous les roues. Le filet protecteur ne fonctionna pas et les roues d'avant du tramway passèrent sur le corps de Flynn, le coupant littéralement en deux. En se rendant compte de l'accident, le motorman appliqua les freins brusquement, mais la voiture ne s'immobilisa qu'au moment où le corps de Flynn était engagé sous les roues de derrière. Il fallut plusieurs minutes pour dégager le corps de Flynn, qui était dans un état indescriptible. L'infortuné était âgé de vingt-deux ans; ses parents demeurent à Sturgeon, Alta.

Après enquête le jury a rendu un verdict exonérant le mécanicien du tramway; il a été prouvé, en effet, que Flynn a été imprudent en s'obstinant à traverser la rue sans prendre garde au timbre avertisseur du tramway croisant celui duquel il descendait.

———o———

COURS DU MARCHE A EDMONTON

Prix des céréales, aux élévateurs

Blé No 1 Northern, 69c.
Blé No 2 Northern, 66c.
Blé No 3 Northern, 62c.
Blé No 4, 58c.
Blé No 5, 51c.
Orge No 3, 25 à 30c.
Orge No 4, 22c.
Avoine No 1, extra, 25c.
Avoine No 1, 22c.
Avoine No 2, 21c.

Prix des animaux

Porcs de choix, 150 à 250 livres, 7 1-2c.
Porcs, 100 à 150 livres, 7 1-4c.
Boeufs, au-dessus de 1100 livres 6 1-2 à 7c.
Boeufs gras, 1000 à 1100 livres, 5 à 6c.
Vaches grasses, 1000 livres et plus, 5 à 5 1-2c.
Vaches grasses, 900 livres et moins, 3 1-2 à 4c.
Veaux, 150 à 200 livres, 7 à 8c.
Veaux, 250 livres et plus, 5 1-2 à 6c.
Moutons, 5 1-2 à 6c.

Marché au détail

Quartier de boeuf, la livre, 10c à 13c.
Porc frais, la livre, 14 à 18c.
Oeufs frais, la douz, 25c.
Beurre, la livre, 25 à 30c.
Poisson, la livre, 5 à 7c.
Oie, la livre, 20c.
Poulet, la livre, 27c.
Pommes de terre, le sac, $1.
Charbon, la tonne, $4.00.

———o———

DANS NOS EGLISES PAROISSIALES

Heures des offices du dimanche

EGLISE DE LA PAROISSE ST-JOACHIM, Dixième rue: Messe basse à 6 hrs. 30, 8 hrs. et 9 hrs. Grand-messe avec sermon en français, à 10 hrs. Grand'messe, avec sermon en anglais, à 11 hrs. 15. Vêpres et bénédiction à 7 hrs 30 du soir.

Curé, R. P. Cozanet, O.M.I. Vicaires: RR. PP. Louis et Hétu, O.M.I.

EGLISE DE LA PAROISSE DE L'IMMACULEE CONCEPTION, Avenue Kinistino: Messe basse à 8 hrs.; messe pour les enfants à 9 hrs. 15: grand'messe, sermon en français, 10 hrs. 45. Bénédiction, 7 hrs. 30 du soir.

Curé, Rév. M. Ethier; vicaire, Rév. M. J. A. Lapointe.

EGLISE ST-ANTOINE, Edmonton-Sud: Messe basse, 8 hrs. 30; grand'messe, sermon en français, 9 hrs. 30: grand'messe, sermon en anglais, 11 hrs. Bénédiction et sermon, 7 hrs. 30 du soir.

Curé, R. P. Lemarchand, O.M.I. Vicaire, R. P. Devic, O.M.I.

MONASTERE DES RR. PP. FRANCISCAINS, North Edmonton. — R. P. Xavier, O.F.M., supérieur.

EGLISE ST-FRANÇOIS-XAVIER, Vingt-huitième rue, église paroissiale provisoire, chapelle du Collège des Jésuites.